

POSSIBILITÉS FORESTIÈRES 2023-2028

Rapport du calcul - Unité d'aménagement 071-51
Région de l'Outaouais



Rapport du calcul de l'unité d'aménagement 071-51

La détermination des possibilités forestières établie par le Forestier en chef se retrouve dans une fiche sur le site Internet.

Direction

Jean Girard, ing.f., M.Sc.

Supervision

Philippe Marcotte, ing.f., M.Sc.

David Baril, ing.f.

Coordination technique

Anik Benoit, ing.f.

Analyste responsable du calcul

Anik Benoit, ing.f.

Mylène Savard, ing.f., M.Sc.

Principaux contributeurs

Daniel Pin, ing.f., M.Sc., Expert en aménagement des forêts feuillues

Adrian Spatacean, ing.f., M.Sc., Spécialiste Évolution

François Ouellet, ing.f., M.Sc. Coordonnateur en modélisation

Référence

Forestier en chef, 2021. Possibilités forestières 2023-2028. Rapport du calcul de l'unité d'aménagement 071-51, région de l'Outaouais, Roberval, Québec, 44 pages.

Cette publication est disponible à l'adresse suivante : www.forestierenchef.gouv.qc.ca

Le 26 novembre 2021

Forestier en chef

845, Boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418 275 7770

Courriel : bureau@fec.gouv.qc.ca

Internet : www.forestierenchef.gouv.qc.ca

Les informations contenues dans ce rapport accompagnent la détermination de novembre 2021. Il est à noter qu'une mise à jour des possibilités forestières a été réalisée en février 2024 pour cette unité d'aménagement. Le présent rapport n'a pas été mis à jour.

Introduction

Selon la [Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier](#), le Forestier en chef a la responsabilité de déterminer les possibilités forestières des unités d'aménagement dans les forêts du domaine de l'État.

Faisant suite à l'analyse des commentaires reçus suite à la présentation des résultats préliminaires, ce rapport présente les résultats finaux des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Ces travaux sont encadrés par un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISO 9001 : 2015.

Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Certains éléments peuvent avoir été modifiés dans la modélisation suite à la présentation des résultats préliminaires, soit pour répondre aux commentaires reçus ou dans un esprit d'amélioration continue. Les modifications suivantes ont été apportées :

Modifications

- ▶ La récolte accrue pour les dix prochaines années a été permise afin de récupérer les peuplements dominés par les peupliers surannés.
- ▶ La mortalité due à la maladie corticale du hêtre a été intégrée dans le calcul des possibilités forestières.
- ▶ Les rotations minimales pour les coupes partielles en forêt feuillue ont été augmentées afin de permettre la reconstitution d'un capital en bois d'œuvre de qualité.
- ▶ Des modifications ont été apportées à la stratégie sylvicole dont :
 - ▶ l'ajout de scénarios sans scarifiage dans les bétulaies jaunes;
 - ▶ l'ajout de scénarios de coupes progressives irrégulières à couvert permanent dans les érablières.
- ▶ Une cible de scarifiage a été ajoutée dans les peuplements dominés par le bouleau jaune.
- ▶ Le coût des traitements d'éducation pour contrer l'envahissement par le hêtre dans les érablières a été révisé à la baisse afin de refléter les coûts réels de ce traitement.
- ▶ La perte de superficie productive attribuable aux chemins dans les traitements de coupes partielles a été augmentée.
- ▶ L'âge maximal pour considérer les peupliers comme étant surannés a été devancé.

Les volumes mentionnés dans ce document sont exprimés en mètres cubes bruts.

Les chiffres présentés dans les tableaux du présent document peuvent différer entre eux selon la source des données. Lors de l'optimisation, une tolérance pouvant être de l'ordre de 1 % est acceptée comme variation des possibilités forestières. Il est possible qu'une légère différence soit détectée entre la modélisation et la détermination.

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef. Ces documents sont présentés sous forme de fiches destinées à approfondir certains éléments liés au calcul ou à expliquer les décisions du Forestier en chef.

Des notes de bas de page importantes sont ajoutées pour aider à la compréhension de certains éléments sans alourdir le texte.

| | |
|---|----|
| Introduction..... | 3 |
| Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires | 3 |
| Documentation complémentaire..... | 4 |
| Portrait de l'unité d'aménagement..... | 3 |
| Création de l'unité d'aménagement | 3 |
| Portrait du territoire | 3 |
| Répartition du territoire aux fins du calcul des possibilités forestières | 3 |
| Portrait de la forêt actuelle..... | 4 |
| Possibilités forestières..... | 7 |
| Historique..... | 7 |
| Possibilités forestières 2023-2028..... | 7 |
| Écarts par rapport au calcul précédent..... | 8 |
| Différences observées au niveau des courbes de croissance | 8 |
| Différences observées au niveau de la carte écoforestière | 9 |
| Différences observées au niveau du volume sur pied | 11 |
| Enjeux considérés dans la modélisation | 12 |
| Évolution des possibilités forestières à rendement non décroissant | 13 |
| Répartition des possibilités forestières | 14 |
| Par grand type de forêt..... | 14 |
| Par composante territoriale..... | 14 |
| Par subdivision territoriale | 15 |
| Activités d'aménagement forestier et budget requis | 16 |
| Travaux sylvicoles commerciaux | 16 |
| Variables forestières liées aux traitements sylvicoles commerciaux | 16 |
| Travaux sylvicoles non commerciaux | 17 |
| Certification forestière | 18 |
| Aménagement forestier durable | 19 |
| Critère 1. Diversité biologique | 19 |
| Structure d'âge | 20 |
| Composition forestière..... | 22 |
| Raréfaction de certaines essences | 22 |
| Envahissement des érablières par le hêtre..... | 23 |
| Aires protégées..... | 24 |
| Organisation spatiale | 25 |
| Cerf de Virginie | 25 |
| Critère 2. État et productivité des écosystèmes | 27 |
| Productivité..... | 27 |

| | |
|---|----|
| Perturbations naturelles..... | 28 |
| Tordeuse des bourgeons de l'épinette..... | 28 |
| Maladie corticale du hêtre..... | 29 |
| Critère 3. Sols et eau..... | 31 |
| Milieu aquatique..... | 31 |
| Sols..... | 31 |
| Critère 4. Contribution aux cycles écologiques planétaires..... | 32 |
| Carbone forestier..... | 32 |
| Description des résultats..... | 32 |
| Critère 5. Avantages économiques et sociaux..... | 34 |
| Production de bois..... | 34 |
| Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles..... | 35 |
| Secteurs éloignés des usines..... | 35 |
| Répartition des possibilités forestières par classe de coût d'exploitation..... | 36 |
| Valeur des bois..... | 37 |
| Évolution de la valeur financière des possibilités forestières..... | 37 |
| Cible de dimension des bois SEPM..... | 38 |
| Critère 6. Responsabilité de la société..... | 39 |
| Harmonisation..... | 39 |
| Paysages visuellement sensibles..... | 39 |
| Autre enjeu..... | 39 |



Portrait de l'unité d'aménagement

Création de l'unité d'aménagement

L'unité d'aménagement est entrée en vigueur en 2008 et résulte de la fusion des aires communes 071-04 et 071-21.

Portrait du territoire

Le *Plan d'aménagement forestier intégré tactique* présente un portrait de l'utilisation du territoire de l'unité d'aménagement. Il est disponible sur le site Internet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Répartition du territoire aux fins du calcul des possibilités forestières

La superficie destinée à l'aménagement forestier couvre 67 % de l'unité d'aménagement (tableau 1 et figure 1). Il s'agit de la portion de la superficie totale de l'unité d'aménagement qui contribue aux possibilités forestières.

Tableau 1. Répartition de la superficie de l'unité d'aménagement par catégorie de territoire¹

| Catégories | Superficies | |
|---|-------------|------|
| | Hectares | % |
| Superficie totale de l'unité d'aménagement | 270 630 | 100% |
| Retraits de superficie | | |
| Territoire non forestier | 46 320 | 17% |
| Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha) | 0 | 0% |
| Territoire forestier exclu de l'aménagement | 44 130 | 16% |
| Superficie destinée à l'aménagement forestier | 180 180 | 67% |

Des informations supplémentaires sur les changements apportés à la répartition de la superficie sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

À noter que la figure 1 n'illustre pas les pentes abruptes et les sommets, les emprises de chemins, les écotones, les lisières boisées riveraines et les usages forestiers exclus de l'aménagement. Ces éléments sont exclus du territoire destiné à l'aménagement forestier en appliquant une réduction à la superficie du polygone, ce qui ne permet pas de les illustrer dans une carte.

¹ La superficie est comptabilisée au début de la période 2023-2028

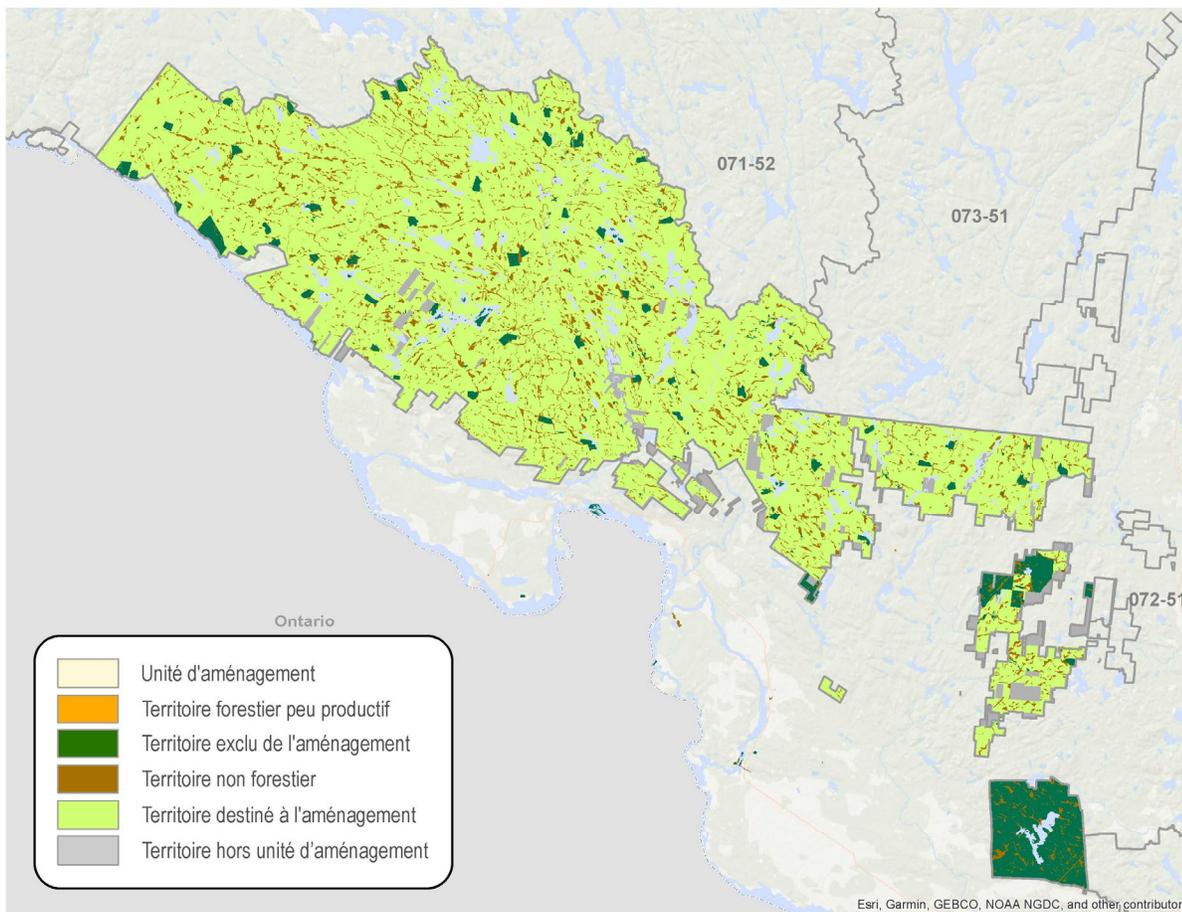


Figure 1. Répartition de la superficie de l'unité d'aménagement par catégorie de territoire

Portrait de la forêt actuelle

En début de calcul, le volume de bois marchand sur pied dans le territoire destiné à l'aménagement forestier est évalué à 29 219 100 m³.

La figure 2 montre la répartition du volume de bois marchand sur pied par essence et la figure 3 la superficie destinée à l'aménagement par grand type de forêt.

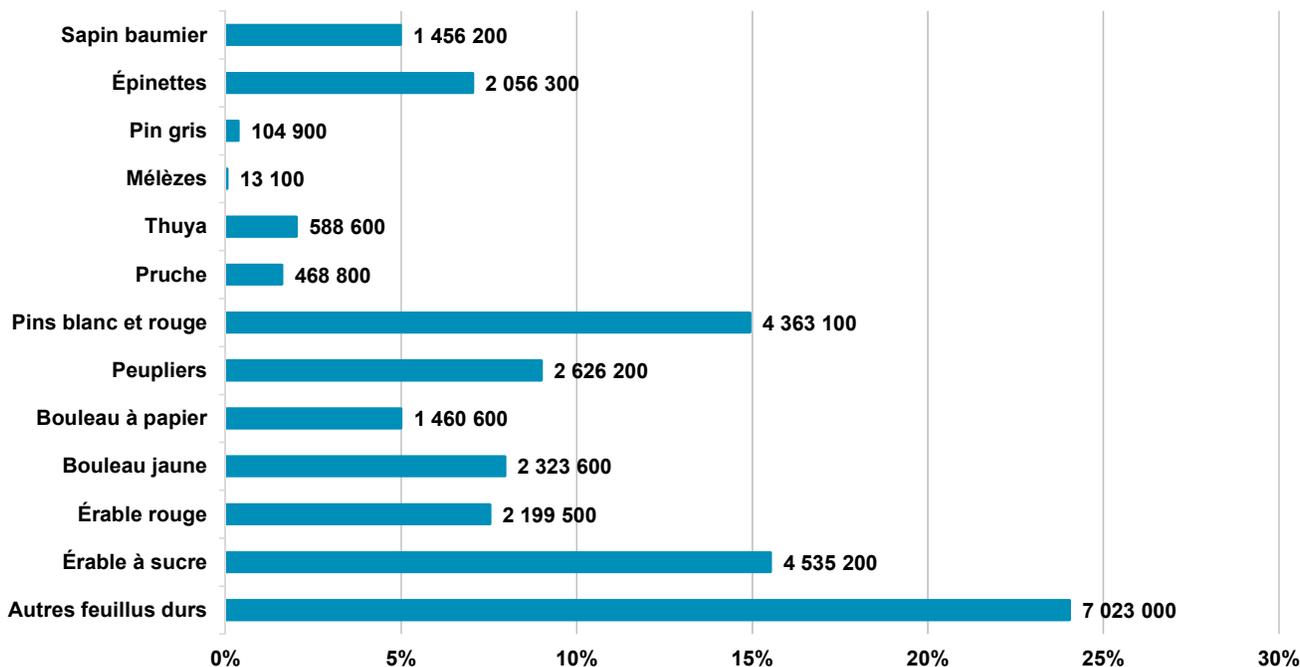


Figure 2. Répartition du volume de bois marchand sur pied par essence en début de calcul (m³)

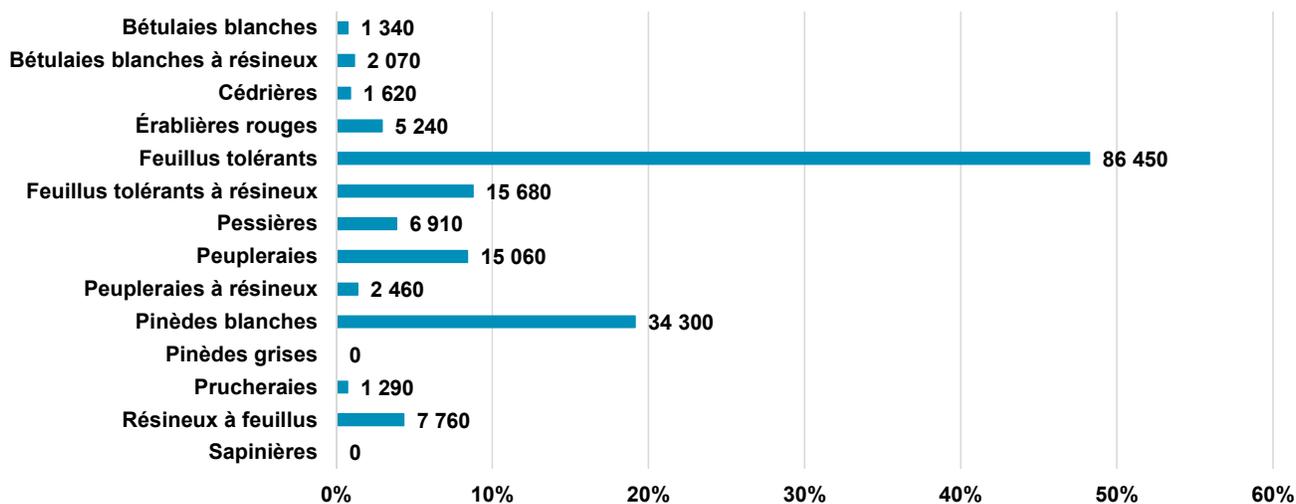


Figure 3. Répartition de la superficie par grand type de forêt en 2023 (hectares)



De façon générale, l'admissibilité à la récolte des peuplements à structure équiennne ou régulière est mesurée en fonction de l'âge. L'âge du peuplement est déduit du volume sur cette courbe. La figure 4 présente la répartition par classe d'âge des peuplements dont l'admissibilité à la récolte est basée sur l'âge. Pour les autres types de structure forestière, constitués principalement de peuplements dominés par les feuillus durs, le pin blanc ou le thuya, l'admissibilité à la récolte est basée sur la surface terrière. La répartition de ces peuplements par classe de surface terrière est présentée à la figure 5.

Dans cette unité d'aménagement, la superficie destinée à l'aménagement est composée à 20 % de peuplements dont l'admissibilité est basée sur l'âge et à 80 % de peuplements dont l'admissibilité est basée sur la surface terrière.

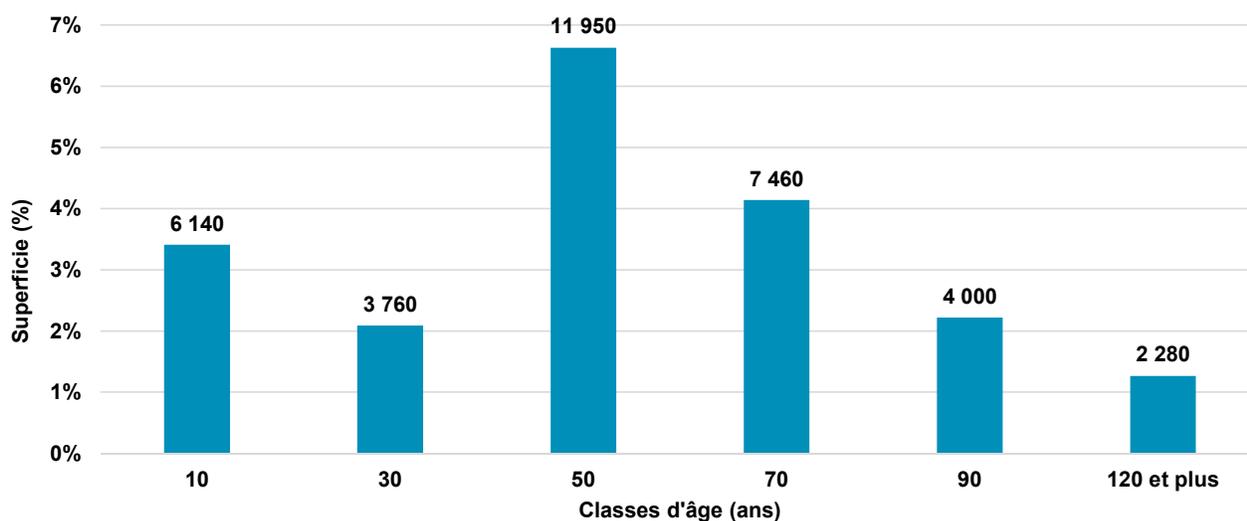


Figure 4. Superficie destinée à l'aménagement forestier par classe d'âge en début de calcul (hectares)

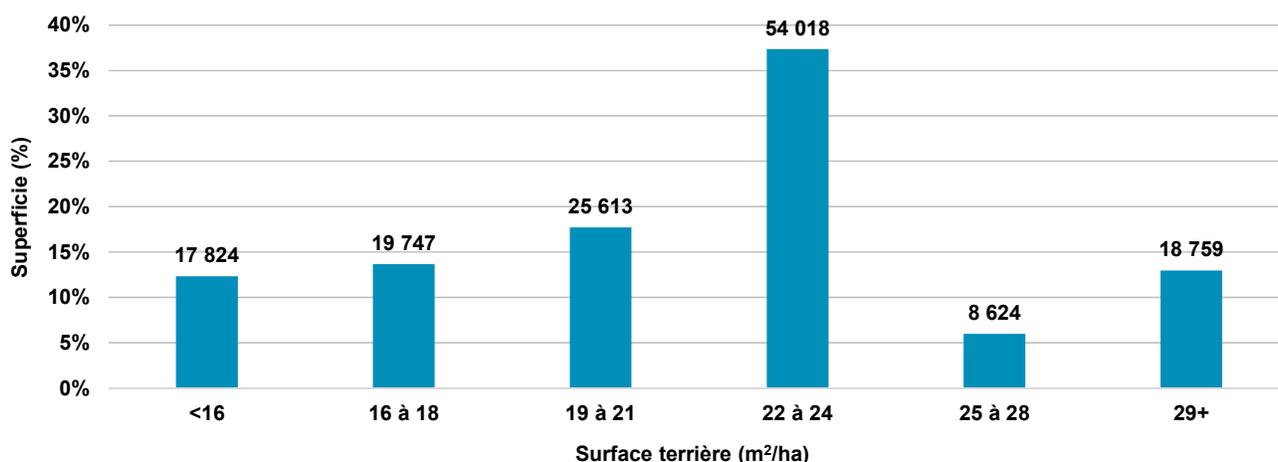


Figure 5. Superficie destinée à l'aménagement forestier par classe de surface terrière en début de calcul (hectares)



Possibilités forestières

Historique

Les possibilités forestières des périodes antérieures sont présentées au tableau 2.

Tableau 2. Variation des possibilités forestières (m³/an) depuis 2000²

| Périodes | Possibilités forestières par essence ou groupes d'essences en volume marchand brut (m ³ /an) | | | | | | | | | |
|-------------|---|-------|--------|---------------------|-----------|------------------|---------------|--------------------------|----------------------|---------|
| | SEPM | Thuya | Pruche | Pins blanc et rouge | Peupliers | Bouleau à papier | Bouleau jaune | Érables à sucre et rouge | Autres feuillus durs | Total |
| 2000 - 2008 | 53 600 | 6 600 | 1 400 | 122 000 | 102 800 | 15 200 | 23 900 | 117 200 | 77 000 | 519 800 |
| 2008 - 2013 | 43 900 | 6 500 | 6 300 | 46 200 | 37 800 | 19 700 | 19 600 | 88 000 | 42 800 | 310 600 |
| 2013 - 2015 | 43 000 | 6 300 | 6 100 | 45 100 | 36 900 | 19 300 | 19 100 | 86 000 | 41 800 | 303 500 |
| 2015 - 2018 | 41 500 | 6 700 | 4 900 | 47 700 | 35 100 | 14 100 | 21 600 | 74 300 | 65 300 | 311 200 |
| 2018 - 2023 | 41 900 | 6 800 | 4 900 | 48 200 | 35 500 | 14 200 | 21 800 | 75 000 | 66 000 | 314 300 |

Possibilités forestières 2023-2028

Les résultats présentés proviennent de la modélisation de la forêt actuelle et future, des objectifs d'aménagement durable des forêts poursuivis, de la stratégie d'aménagement, des exigences réglementaires en vigueur et des décisions du Forestier en chef.

Le tableau 3 montre les possibilités forestières par essence ou par groupe d'essences ainsi que leur variation par rapport à celles de la période précédente.

Les possibilités forestières s'élèvent à 341 600 m³/an. Ces résultats montrent une augmentation de 9 % par rapport à la période précédente. La possibilité forestière unitaire est de 1,9 m³/ha/an, ce qui correspond à une récolte annuelle de 1,2 % du volume sur pied initial.

Tableau 3. Possibilités forestières par essence et par groupe d'essences et écart avec la période 2018-2023

| Périodes | Possibilités forestières (m ³ bruts/an) | | | | | | | | | |
|-----------|--|-------|--------|---------------------|-----------|------------------|---------------|--------------------------|----------------------|---------|
| | SEPM | Thuya | Pruche | Pins blanc et rouge | Peupliers | Bouleau à papier | Bouleau jaune | Érables à sucre et rouge | Autres feuillus durs | Total |
| 2023-2028 | 63 800 | 5 600 | 3 100 | 32 800 | 77 500 | 18 300 | 30 200 | 65 100 | 45 200 | 341 600 |
| | 19% | 2% | 1% | 10% | 23% | 5% | 9% | 19% | 13% | 100% |
| 2018-2023 | 41 900 | 6 800 | 4 900 | 48 200 | 35 500 | 14 200 | 21 800 | 75 000 | 66 000 | 314 300 |
| Écart | 52% | -18% | -37% | -32% | 118% | 29% | 39% | -13% | -32% | 9% |

Répartition de la composante SEPM des possibilités forestières 2023-2028 : sapin (39%), épinettes (57%), pin gris (3%) et mélèzes (0%).

Répartition de la composante Érables à sucre et rouge des possibilités forestières 2023-2028 : érable à sucre(52%) et érable rouge (48%).

² Depuis le calcul des possibilités forestières 2015-2018, les possibilités forestières sont exprimées en volume marchand brut. Avant 2015, les possibilités forestières étaient évaluées en volume marchand net et comprenaient une réduction pour la carie et la non-utilisation des bois. Afin de comparer, ces possibilités forestières sont converties en volume marchand brut.



Écarts par rapport au calcul précédent

Dans cette unité d'aménagement, une hausse des possibilités forestières 2023-2028 est constatée.

Principales raisons expliquant les nouvelles possibilités forestières

De façon générale, la hausse des possibilités forestières peut s'expliquer par une augmentation des traitements à plus fort prélèvement, et de façon plus particulière :

- ▶ L'augmentation des possibilités forestières du groupe d'essences SEPM peut s'expliquer par les raisons suivantes :
 - ▶ Une augmentation de la proportion des peuplements dominés par les épinettes.
 - ▶ Une augmentation de 6 % du volume sur pied du groupe d'essences SEPM.
- ▶ La diminution des possibilités forestières des pins blanc et rouge peut s'expliquer par les raisons suivantes :
 - ▶ Une diminution du volume maximal moyen dans les courbes des pinèdes blanches.
 - ▶ Le volume sur pied de pins diminue de 22 %.
- ▶ L'augmentation des possibilités forestières des peupliers peut s'expliquer par la raison suivante :
 - ▶ La récolte accrue des peupleraies pour les 10 prochaines années.
- ▶ L'augmentation des possibilités forestières du bouleau jaune peut s'expliquer par les raisons suivantes :
 - ▶ Une augmentation du volume maximal moyen dans les courbes des bétulaies jaunes.
 - ▶ Une augmentation de la proportion des peuplements dominés par les bouleaux jaunes.
 - ▶ Une augmentation de 7 % du volume sur pied de bouleau jaune.
- ▶ La diminution des possibilités forestières des érables peut s'expliquer par les raisons suivantes :
 - ▶ Une diminution de la proportion des peuplements dominés par les érables.
 - ▶ Une diminution de 13 % du volume sur pied des érables.

Les sections suivantes permettent d'expliquer plus précisément ces principaux écarts. Pour faire ces constats, les données utilisées lors du calcul précédent ont été comparées au calcul des possibilités forestières 2023-2028. L'impact sur les possibilités forestières de ces écarts n'a pas été évalué.

Différences observées au niveau des courbes de croissance

De nouvelles courbes de croissance ont été produites entre 2019 et 2020 par le Forestier en chef. Celles-ci sont créées à partir des placettes-échantillons avec les modèles de croissance produits par la Direction de la recherche forestière³. Il est ainsi possible de comparer les âges d'exploitabilité et les volumes maximum observés pour les dix principaux types de forêt (tableau 3a).

³ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.



Tableau 3a. Comparaison des données issues des courbes de croissance par type de forêt

| Types de forêt | Âge d'exploitabilité moyen (ans) | | | Volume maximal moyen (m ³ /ha) | | |
|-------------------------------|----------------------------------|------------------|-------|---|------------------|-------|
| | Calcul précédent | Calcul 2023-2028 | Écart | Calcul précédent | Calcul 2023-2028 | Écart |
| Bétulaies jaunes à feuillus | - | - | - | 231 | 256 | 25 |
| Bétulaies jaunes à résineux | - | - | - | 220 | 252 | 32 |
| Chênaies | - | - | - | 320 | 302 | -18 |
| Chênaies à résineux | - | - | - | - | 285 | - |
| Érablières à hêtre | - | - | - | 256 | 240 | -16 |
| Érablières à sucre à feuillus | - | - | - | 239 | 257 | 18 |
| Pessières à résineux | 66 | 65 | -1 | 250 | 238 | -12 |
| Peupleraies à feuillus | 60 | 60 | 0 | 263 | 247 | -15 |
| Pinèdes blanches à feuillus | - | 73 | - | 312 | 301 | -11 |
| Pinèdes blanches à résineux | - | 95 | - | 381 | 358 | -23 |

Constats observés à propos des courbes

- ▶ Augmentation du volume maximal moyen dans les bétulaies jaunes.
- ▶ Diminution du volume maximal moyen dans les pinèdes blanches.

Différences observées au niveau de la carte écoforestière

Une nouvelle carte écoforestière a été produite par la Direction des inventaires forestiers en 2016 pour cette unité d'aménagement. Cette carte a été ajustée par la suite par le Forestier en chef pour être utilisée dans le modèle servant à calculer les possibilités forestières. La nouvelle carte écoforestière a été utilisée lors du regroupement et pour faire le lien avec les courbes de croissance à utiliser. Des comparaisons ont été réalisées au niveau des types de forêt et des groupes de stations qui sont présents dans l'unité d'aménagement.



Tableau 3c. Comparaison des types de forêt issus de la carte écoforestière

| Types de forêt | Proportion (%) | |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| | Calcul précédent | Calcul 2023-2028 |
| Bétulaies blanches à feuillus | <1% | 1% |
| Bétulaies blanches à résineux | 2% | 1% |
| Bétulaies jaunes à feuillus | 1% | 5% |
| Bétulaies jaunes à résineux | 5% | 4% |
| Cédrrières à feuillus | - | 1% |
| Chênaies | 6% | 11% |
| Chênaies à résineux | - | 3% |
| Érablières à hêtre | 11% | 14% |
| Érablières à sucre à feuillus | 30% | 18% |
| Érablières à sucre à résineux | 4% | 2% |
| Érablières rouge à feuillus | - | 1% |
| Érablières rouge à résineux | 4% | 2% |
| Pessières | - | 1% |
| Pessières à feuillus | 1% | 2% |
| Pessières à résineux | 3% | 3% |
| Peupleraies à feuillus | 4% | 8% |
| Peupleraies à résineux | 6% | 1% |
| Pinèdes blanches à feuillus | 16% | 8% |
| Pinèdes blanches à résineux | 5% | 11% |
| Prucheraies à feuillus | - | 1% |
| Sapinières à feuillus | 2% | 2% |
| Total | 100% | 100% |

Constats observés à propos des types de forêt

- ▶ La proportion des peuplements dominés par les bouleaux jaunes a augmenté. Ces peuplements occupaient 6 % alors qu'ils occupent maintenant 9 %.
- ▶ La proportion des peuplements dominés par les épinettes a augmenté. Ces peuplements occupaient 4 % alors qu'ils occupent maintenant 6 %.
- ▶ La proportion des peuplements dominés par les érables a diminué. Ces peuplements occupaient 49 % alors qu'ils occupent maintenant 37 %.
- ▶ Ces variations s'expliquent par la nouvelle carte écoforestière utilisée et par les nouvelles méthodes de travail du Forestier en chef.
- ▶ Ces variations peuvent être des raisons qui expliquent les écarts des possibilités forestières pour ces essences.



Tableau 3d. Comparaison des groupes de stations issus de la carte écoforestière

| Groupes de station | | Richesse relative | Proportion (%) | |
|--------------------|--|-------------------|------------------|------------------|
| | | | Calcul précédent | Calcul 2023-2028 |
| BjRMS | Bétulaie jaune résineuse de drainage mésique ou subhydrique | Élevée | 40% | 35% |
| ChrM | Chêne rouge de drainage mésique | Très faible | 7% | 26% |
| ErsM | Érable à sucre de drainage mésique | Très élevée | 44% | 23% |
| PinM | Pin blanc ou pin rouge de drainage mésique | Moyen | 5% | 12% |
| RFiM | Résineux avec feuillus intolérants où la concurrence est modérée | Faible | 4% | 3% |
| RESRH | Résineux de drainage hydrique où la concurrence est faible | Faible | - | 1% |
| ThoM | Thuya où la concurrence est modérée | Très faible | 1% | < 1% |
| Total | | | 100% | 100% |

Le classement de la superficie influence directement les possibilités forestières. La nouvelle classification de la superficie⁴ a été utilisée pour comparer avec les superficies antérieures.

Tableau 3e. Comparaison de la répartition de la superficie

| Catégories | Calcul précédent | | 2023-2028 | | Différence de superficie | |
|---|------------------|------|------------|------|--------------------------|------|
| | Superficie | | Superficie | | | |
| | Hectares | % | Hectares | % | Hectares | % |
| Superficie totale de l'unité d'aménagement | 296 300 | 100% | 270 630 | 100% | -25 670 | -9% |
| Retraits de superficie | | | | | | |
| Territoire non forestier | 48 490 | 16% | 46 320 | 17% | -2 170 | -4% |
| Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha) | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Territoire forestier exclu de l'aménagement | 60 820 | 21% | 44 130 | 16% | -16 690 | -27% |
| Superficie destinée à l'aménagement forestier | 186 990 | 63% | 180 180 | 67% | -6 810 | -4% |

Constat observé au niveau de la superficie

Une diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier de 6 810 hectares est observée. Cette diminution s'explique par :

- ▶ Le retrait des lisières boisées riveraines.

Différences observées au niveau du volume sur pied

Une nouvelle compilation a également été réalisée par la Direction des inventaires forestiers en 2018 pour cette unité d'aménagement. Le volume total par polygone de ce nouvel inventaire est utilisé lors du regroupement pour créer les strates d'aménagement et pour définir leurs âges de départ sur les courbes de croissance. Il est à noter que des ajustements au volume ont été apportés pour certains peuplements⁵. Il est ainsi possible de comparer le volume initial des essences et des groupes d'essences du calcul précédent à celui utilisé pour les possibilités forestières 2023-2028.

⁴ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

⁵ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.



Tableau 3f. Comparaison de la répartition du volume sur pied par essence ou par groupe d'essences

| Essences ou groupes d'essences | Volume sur pied initial (m³) | | Écart (m³) | Écart (%) |
|--------------------------------|------------------------------|------------------|------------|-----------|
| | Calcul précédent | Calcul 2023-2028 | | |
| SEPM | 3 428 000 | 3 631 000 | 203 000 | 6% |
| Peupliers | 3 726 000 | 2 626 000 | -1 100 000 | -30% |
| Bouleau à papier | 1 381 000 | 1 461 000 | 80 000 | 6% |
| Érable à sucre | 5 382 000 | 4 535 000 | -847 000 | -16% |
| Bouleau jaune | 2 169 000 | 2 324 000 | 155 000 | 7% |
| Pins blanc et rouge | 5 600 000 | 4 363 000 | -1 237 000 | -22% |
| Érable rouge | 2 370 000 | 2 200 000 | -170 000 | -7% |
| Autres essences | 8 260 000 | 8 079 000 | -181 000 | -2% |
| Total | 32 316 000 | 29 219 000 | -3 097 000 | -10% |

Constats observés au niveau du volume sur pied

- ▶ Le volume sur pied de SEPM augmente de 6 %.
- ▶ Le volume sur pied de bouleau jaune augmente de 7 %.

Ces augmentations peuvent être des raisons qui expliquent les hausses des possibilités forestières pour ces essences.

- ▶ Le volume sur pied des pins blanc et rouge diminue de 22 %.
- ▶ Le volume sur pied des érables diminue de 13 %.

Ces diminutions peuvent être des raisons qui expliquent les baisses des possibilités forestières pour ces essences.

Enjeux considérés dans la modélisation

La stratégie d'aménagement provenant du Secteur des Opérations régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui est intégrée dans le calcul des possibilités forestières 2023-2028 est différente de celle du calcul précédent. Cette nouvelle stratégie contient des nouveautés et des ajustements par rapport à la précédente.

Principales nouveautés de la stratégie d'aménagement

- ▶ Les prélèvements pour les coupes progressives irrégulières à régénération lente (CPIRL) ont été ajustés :
 - ▶ Le prélèvement initial passe de 40 % à 45 %.
 - ▶ Le prélèvement final passe de 40 % à 75 %.
 - ▶ Ces ajustements ont été réalisés pour tenir compte de l'historique des données locales.
- ▶ Ajout d'un traitement pour les peuplements dégradés de feuillus tolérants avec un prélèvement de 75 %.
- ▶ Ces augmentations de prélèvement sont des raisons qui expliquent la hausse des possibilités forestières.
- ▶ La récolte accrue des peupleraies pour les 10 prochaines années est l'une des raisons qui expliquent la hausse des possibilités forestières des feuillus intolérants et du groupe d'essences SEPM.



Principales modifications à la stratégie d'aménagement

L'augmentation des traitements à plus fort prélèvement est l'une des raisons qui expliquent la hausse des possibilités forestières :

- ▶ augmentation de 330 ha/an de coupe totale.
 - ▶ Le ratio de coupe totale passe de 13 % à 26 %.
- ▶ Augmentation de 570 ha/an des coupes progressives irrégulières à régénération lente.
 - ▶ Le ratio de coupes progressives irrégulières à régénération lente dans les coupes partielles passe de 49 % à 79 %.
- ▶ 50 ha/an de coupe finale dans les peuplements dégradés de feuillus tolérants.

Le contenu détaillé de la stratégie intégrée dans le calcul est présenté dans les différentes sections du présent rapport.

Évolution des possibilités forestières à rendement non décroissant

La figure 6 présente l'évolution du volume marchand sur l'horizon de 150 ans ainsi que les possibilités forestières par période de cinq ans. La différence entre le volume à maturité et le volume récoltable s'explique par la superficie où la récolte n'est pas autorisée en raison, par exemple, de règles de juxtaposition des agglomérations de coupes ou en raison de coupes partielles qui nécessitent un délai pour reconstituer le volume prélevé avant la récolte suivante.

La ligne rouge indique les possibilités forestières (pour 5 ans) régularisées sur les périodes 2033 à 2048 et pouvant augmenter par la suite. Cette figure permet d'illustrer le rendement accru de la forêt et sa capacité à produire des bois pour faire face aux défis futurs.

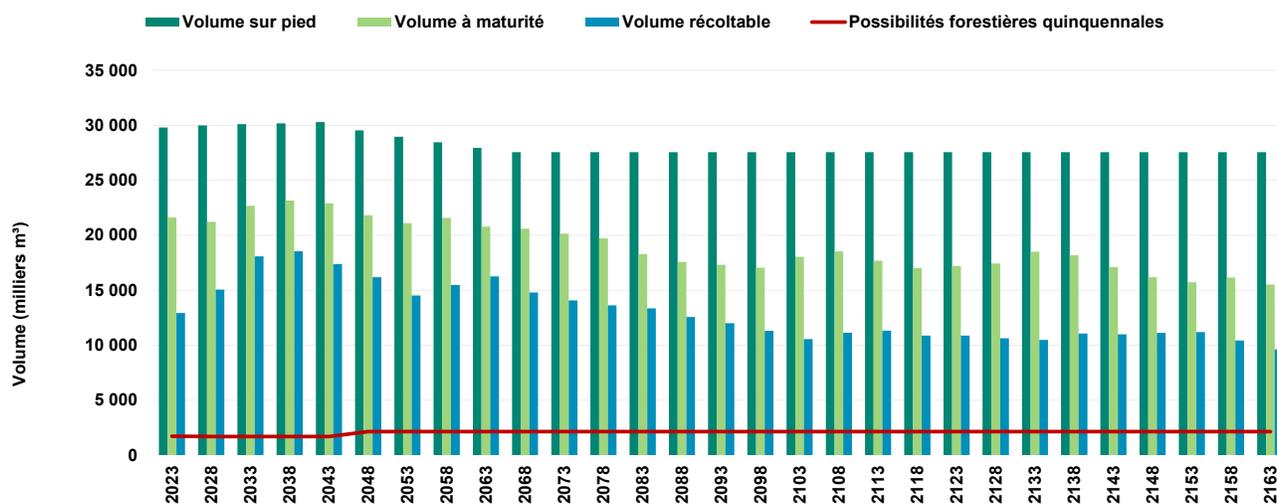


Figure 6. Évolution des volumes et des possibilités forestières à rendement non décroissant

Particularités liées aux possibilités à rendement non décroissant

- ▶ Les possibilités forestières à rendement non décroissant débutent à partir de 2033.
- ▶ Étant donné la récolte accrue au cours des dix prochaines années, les possibilités forestières présenteront, à partir de 2033, une baisse de 19 600 m³/an pour les peupliers.



Répartition des possibilités forestières

Par grand type de forêt

Le tableau 4 présente la répartition des possibilités forestières par grand type de forêt ainsi que la superficie des coupes totales et des coupes partielles à réaliser annuellement pour les atteindre.

Tableau 4. Répartition des superficies récoltées et des possibilités forestières par grand type de forêt

| Grands types de forêt | Superficie récoltée* | | | | Possibilités forestières* | | | | | | | |
|-------------------------------|----------------------|-------------|-------------------|-------------|---------------------------|-------------|--------------------|-------------|----------------------|-------------|----------------|-------------|
| | Coupes totales | | Coupes partielles | | Résineux | | Feuillus tolérants | | Feuillus intolérants | | Total | |
| | ha/an | % | ha/an | % | m³ bruts/an | % | m³ bruts/an | % | m³ bruts/an | % | m³ bruts/an | % |
| Bétulaies blanches | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Bétulaies blanches à résineux | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Cédrières | 0 | 0% | 30 | 1% | 1 300 | 1% | 500 | 0% | 300 | 0% | 2 100 | 1% |
| Érablières rouges | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Feuillus tolérants | 0 | 0% | 1170 | 55% | 6 300 | 6% | 73 600 | 67% | 12 900 | 10% | 92 800 | 27% |
| Feuillus tolérants à résineux | 0 | 0% | 440 | 21% | 12 500 | 12% | 17 000 | 16% | 6 100 | 5% | 35 600 | 10% |
| Pessières | 120 | 16% | 0 | 0% | 18 300 | 17% | 400 | 0% | 2 100 | 2% | 20 800 | 6% |
| Peupleraies | 360 | 47% | 0 | 0% | 10 300 | 10% | 9 000 | 8% | 61 300 | 48% | 80 600 | 24% |
| Peupleraies à résineux | 160 | 21% | 0 | 0% | 12 100 | 11% | 900 | 1% | 19 700 | 16% | 32 700 | 10% |
| Pinèdes blanches | 0 | 0% | 490 | 23% | 30 600 | 29% | 5 200 | 5% | 17 800 | 14% | 53 600 | 16% |
| Pinèdes grises | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Prucheraies | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Résineux à feuillus | 120 | 16% | 0 | 0% | 14 000 | 13% | 2 800 | 3% | 6 700 | 5% | 23 500 | 7% |
| Sapinières | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Total | 760 | 100% | 2 130 | 100% | 105 400 | 100% | 109 400 | 100% | 126 900 | 100% | 341 700 | 100% |

* Les superficies sont arrondies à la dizaine près et les volumes à la centaine près. Cette opération peut engendrer de légères distorsions sur les sommes

Par composante territoriale

Des modalités particulières sont applicables sur certaines portions de territoire où des particularités biophysiques ou d'occupation du territoire peuvent influencer la réalisation des activités d'aménagement. Le tableau 5 présente la répartition des possibilités forestières par composante territoriale et par grand type de forêt. Le tableau 6 présente la définition de chacune de celles-ci.

Tableau 5. Répartition des possibilités forestières (m³/an) par composante territoriale et par grand type de forêt

| Grands types de forêt | Sans contraintes | Territoires fauniques structurés | Paysages | Forêts morcelées | Pentes fortes | Autres | Total | % |
|-------------------------------|------------------|----------------------------------|--------------|------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| Bétulaies blanches | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Bétulaies blanches à résineux | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Cédrières | 1 100 | 700 | 0 | 100 | 0 | 200 | 2 100 | 0,6% |
| Érablières rouges | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Feuillus tolérants | 56 700 | 22 100 | 2 600 | 2 300 | 4 800 | 4 300 | 92 800 | 27,2% |
| Feuillus tolérants à résineux | 19 600 | 11 200 | 700 | 1 000 | 1 800 | 1 200 | 35 500 | 10,4% |
| Pessières | 7 500 | 11 100 | 100 | 1 800 | 100 | 100 | 20 700 | 6,1% |
| Peupleraies | 45 300 | 22 900 | 2 100 | 1 700 | 4 300 | 4 200 | 80 500 | 23,6% |
| Peupleraies à résineux | 14 900 | 12 800 | 900 | 1 500 | 900 | 1 600 | 32 600 | 9,6% |
| Pinèdes blanches | 23 700 | 21 900 | 1 000 | 1 600 | 3 800 | 1 600 | 53 600 | 15,7% |
| Pinèdes grises | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Prucheraies | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Résineux à feuillus | 7 600 | 13 700 | 100 | 1 200 | 300 | 600 | 23 500 | 6,9% |
| Sapinières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Total | 176 400 | 116 400 | 7 500 | 11 200 | 16 000 | 13 800 | 341 300 | 100,0% |
| % | 51,7% | 34,1% | 2,2% | 3,3% | 4,7% | 4,0% | | |



Tableau 6. Définitions des composantes territoriales

| Appellations | Définitions |
|----------------------------------|--|
| Sans contrainte | Territoire pour lequel aucune contrainte opérationnelle n'a été retenue. |
| Territoires fauniques structurés | Ces territoires sont généralement délimités aux fins de conservation et de mise en valeur de la faune (réserves fauniques, zones d'exploitation contrôlée et pourvoies à droits exclusifs). |
| Paysages | Superficie des paysages visibles à partir de sites identifiés pour lesquels des modalités d'intervention sont prévues afin d'en préserver la qualité visuelle. Ces sites sont prescrits par le <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts</i> ou sont des sites d'intérêt identifiés. Le paysage est déterminé en fonction de la topographie et doit être visible à partir d'une infrastructure ou d'un site d'intérêt. |
| Forêts morcelées | Peuplements forestiers de petite superficie, prêts pour la récolte, mais qui ont été délaissés lors des opérations des années antérieures pour différentes raisons. Ils comprennent les peuplements orphelins et les peuplements résiduels de coupe mosaïque. |
| Pentes fortes | Superficie, dont l'inclinaison varie de 31 % à 40 %, qui présente des difficultés opérationnelles suffisamment élevées pour que sa récolte fasse l'objet d'un suivi distinct. |
| Autres | Tout autre élément présentant des caractéristiques sensibles, un intérêt particulier ou demandant d'autres particularités opérationnelles, telle que l'entente d'harmonisation régionale sur les paysages et les ravages de cerf de Virginie. |

Par subdivision territoriale⁶

Dans cette unité d'aménagement, d'autres particularités affectent la réalisation des activités d'aménagement forestier. Le tableau 7 présente les possibilités forestières provenant du territoire touché par des difficultés particulières. Ce volume ne doit pas être transféré ou récolté dans d'autres secteurs de l'unité d'aménagement en vue d'assurer la pérennité de la ressource.

Tableau 7. Possibilités forestières à récolter dans la subdivision territoriale

| | Possibilités forestières (m ³ bruts/an) | | | | | | | | | |
|--------------------------|--|--------------|--------------|---------------------|---------------|------------------|---------------|--------------------------|----------------------|----------------|
| | SEPM | Thuya | Pruche | Pins blanc et rouge | Peupliers | Bouleau à papier | Bouleau jaune | Érables à sucre et rouge | Autres feuillus durs | Total |
| 2023-2028 | 63 800 | 5 600 | 3 100 | 32 800 | 77 500 | 18 300 | 30 200 | 65 100 | 45 200 | 341 600 |
| Secteurs éloignés | 44 400 | 3 900 | 1 900 | 22 500 | 46 800 | 11 800 | 17 000 | 31 400 | 18 500 | 198 200 |

⁶ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.



Activités d'aménagement forestier⁷ et budget requis

Les scénarios sylvicoles du calcul des possibilités forestières sont inspirés du [Guide sylvicole du Québec](#). Les activités de récolte ou les travaux sylvicoles commerciaux ainsi que les travaux non commerciaux requis pour atteindre les objectifs de la stratégie d'aménagement forestier sont présentés aux tableaux 8 et 10. Ils sont en partie encadrés par les cibles établies par la Direction de la gestion des forêts ayant fait l'objet d'un arrimage avec le Forestier en chef et sont le résultat de la modélisation.

Cette unité d'aménagement dispose d'un budget annuel de 3 816 400 \$. Le niveau d'aménagement requiert un budget annuel de 3 795 700 \$ pour la réalisation des travaux sylvicoles et utilise donc 99 % du budget disponible.

Travaux sylvicoles commerciaux

Tableau 8. Traitements commerciaux supportant les possibilités forestières

| Traitements commerciaux (récolte) | Superficie annuelle moyenne (ha/an) | Superficie antérieure (ha/an) | Écart (ha/an) |
|---|-------------------------------------|-------------------------------|---------------|
| Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) | 750 | 420 | +330 |
| Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) | 0 | 0 | 0 |
| Coupe avec réserve de semenciers (CRS) | 0 | 0 | 0 |
| Total des coupes finales | 750 | 420 | +330 |
| Éclaircie commerciale | 0 | 640 | -640 |
| Coupe progressive régulière | 0 | 370 | -370 |
| Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL) | 1680 | 740 | +940 |
| Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPICP) | 440 | 950 | -510 |
| Coupes de jardinage ou d'amélioration | 0 | 190 | -190 |
| Total des coupes partielles | 2 120 | 2 890 | -770 |
| Total des activités de récolte | 2 870 | 3 310 | -440 |
| % des coupes totales / récolte | 26% | 13% | +13% |
| % des coupes partielles / récolte | 74% | 87% | -13% |
| Coupes partielles de peuplements résineux | 30 | 470 | -440 |
| Coupes partielles de peuplements de feuillus tolérants et de pins | 2 100 | 2 430 | -330 |

Particularités liées aux travaux sylvicoles commerciaux

- ▶ La superficie présentée est basée sur la moyenne des 10 prochaines années.
- ▶ La stratégie prévoit 50 ha/an de coupe finale dans les peuplements de feuillus tolérants dégradés (voir les détails dans l'enjeu de Production de bois).

Variables forestières liées aux traitements sylvicoles commerciaux

Le tableau 9 présente diverses variables concernant les coupes partielles et les coupes totales prévues à la stratégie d'aménagement. Les valeurs reflètent la moyenne des 10 prochaines années.

⁷ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.



Tableau 9. Variables descriptives reliées aux coupes partielles et totales par grand type de forêt

| Grands types de forêt | Coupes partielles | | | Coupes totales | | |
|-------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------|
| | Rotation moyenne | Prélèvement moyen | Surface terrière moyenne avant coupe | Âge moyen des peuplements | Volume moyen toutes essences | Dimension des bois SEPM |
| | Années | m ³ /ha | m ² /ha | Années | m ³ /an | dcm ³ /tige |
| Bétulaies blanches | - | - | - | - | - | - |
| Bétulaies blanches à résineux | - | - | - | - | - | - |
| Cédrrières | 51 | 88 | 36 | - | - | - |
| Érabiliaires rouges | - | - | - | - | - | - |
| Feuillus tolérants | 52 | 78 | 24 | - | - | - |
| Feuillus tolérants à résineux | 46 | 88 | 26 | - | - | - |
| Pessières | - | - | - | 90 | 177 | 167 |
| Peupleraies | - | - | - | 93 | 223 | 121 |
| Peupleraies à résineux | - | - | - | 70 | 209 | 132 |
| Pinèdes blanches | 42 | 104 | 30 | - | - | - |
| Pinèdes grises | - | - | - | - | - | - |
| Prucheraies | 55 | 89 | 31 | - | - | - |
| Résineux à feuillus | - | - | - | 74 | 202 | 209 |
| Sapinières | - | - | - | - | - | - |

Travaux sylvicoles non commerciaux

Le tableau 10 présente les travaux sylvicoles non commerciaux prévus à la stratégie d'aménagement. Les valeurs sont basées sur la moyenne des 10 prochaines années.

Tableau 10. Traitements non commerciaux supportant les possibilités forestières

| Traitements non commerciaux | Superficie annuelle moyenne (ha/an) | Superficie antérieure (ha/an) | Écart (ha/an) |
|--|-------------------------------------|-------------------------------|---------------|
| Ligniculture (essences à croissance rapide) | 0 | 0 | 0 |
| Plantation intensive (2 000 plants/ha) | 20 | 0 | +20 |
| Plantation de base (1 600 plants/ha) | 0 | 220 | -220 |
| Regarni | 380 | 300 | +80 |
| % des plantations dans les coupes totales | 3% | 52% | -50% |
| Total des travaux de reboisement | 400 | 520 | -120 |
| Nettoisement (régénération naturelle et plantation) | 810 | 0 | +810 |
| Éclaircie précommerciale | 0 | 80 | -80 |
| Dégagement de la régénération naturelle (et regarni) | 380 | 70 | +310 |
| Dégagement des plantations | 40 | 210 | -170 |
| Élagage | 320 | 70 | +250 |
| Total des travaux d'éducation | 1 550 | 430 | +1120 |
| Scarifiage partiel | 380 | 1 000 | -620 |
| Scarifiage en plein | 20 | 220 | -200 |
| Total de la préparation de terrain | 400 | 1 220 | -820 |
| Total des travaux sans récolte | 2 350 | 2 170 | +180 |



Particularités reliées aux traitements sylvicoles non commerciaux

- ▶ Le regarni est réalisé dans les pins et les chênes.
- ▶ Le nettoyage inclut la lutte contre l'envahissement par le hêtre (voir les détails dans l'enjeu de composition forestière).
- ▶ L'élagage est de type phytosanitaire et est réalisé dans les plantations de pin blanc.
- ▶ Le scarifiage dans les bétulaies jaunes a été limité (voir la section Autre enjeu).

En mettant en lien la superficie forestière destinée à l'aménagement, les possibilités forestières et les dollars investis, il est constaté que la stratégie d'aménagement comporte des coûts unitaires de 10,94 \$ par mètre cube de possibilités forestières et de 21,07 \$ par hectare de forêt destinée à l'aménagement.

La figure 7 montre la répartition du budget annuel par famille de traitements ainsi que le coût moyen à l'hectare utilisé dans le calcul des possibilités forestières.

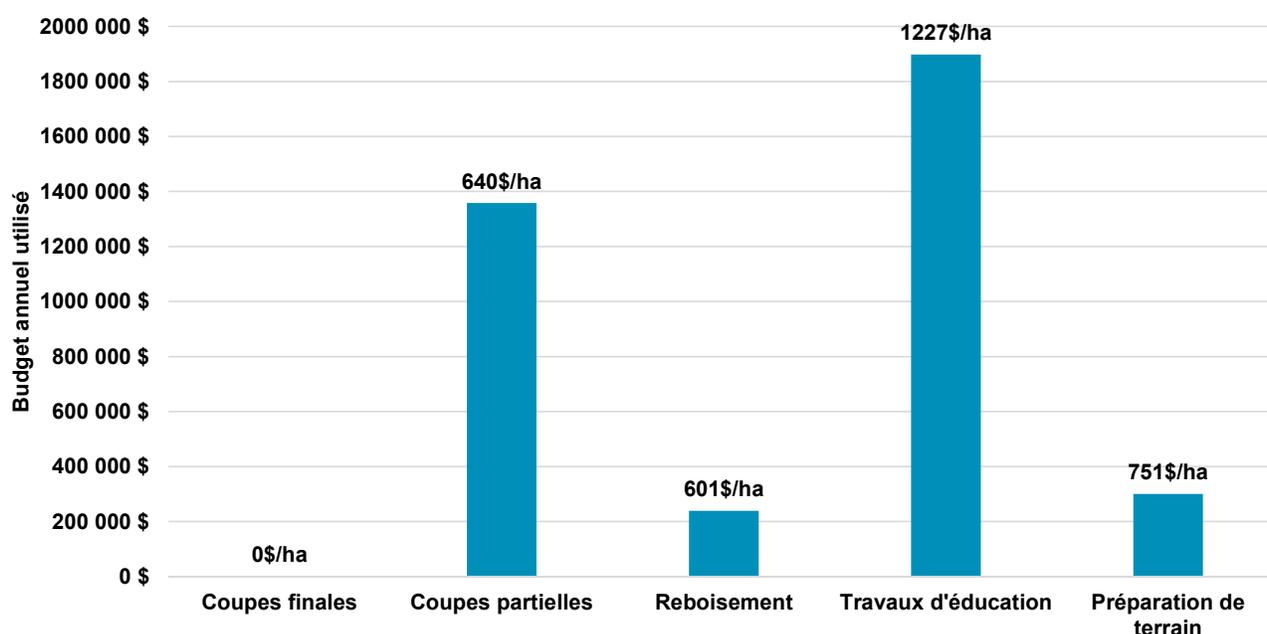


Figure 7. Répartition du budget annuel par famille de traitements prévus à la stratégie d'aménagement et coût moyen à l'hectare par famille de traitements

Certification forestière⁸

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs supporte la certification de l'aménagement durable des forêts par les requérants industriels. Le territoire de l'unité d'aménagement 071-51 est certifié selon la norme d'aménagement forestier durable de la *Sustainable Forestry Initiative*.

Particularité reliée à la certification forestière

- ▶ Il n'y a pas de modalité propre à la norme *Sustainable Forestry Initiative* considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

⁸ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.



Aménagement forestier durable

Le calcul des possibilités forestières prend en compte plusieurs modalités afin de favoriser l'atteinte d'objectifs d'aménagement durable de la forêt. L'article 2 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* identifie six critères permettant de documenter ces objectifs.

Ces critères sont utilisés par le Forestier en chef pour présenter les modalités et les indicateurs intégrés au calcul des possibilités forestières pour documenter les enjeux d'aménagement forestier durable.

Les enjeux apparaissant en gras sont documentés plus en détail à la suite du tableau.

Critère 1. Diversité biologique

| Diversité biologique | |
|-------------------------------|--|
| Enjeux | Modalités |
| Structure d'âge | Cible de maintien d'au moins 82 % du territoire en niveau d'altération moyen ou faible. 18 % du territoire n'a pas de cible. |
| Composition forestière | Réalisation de 430 ha/an en éducation pour lutter contre l'envahissement des érablières par le hêtre. Réalisation de 320 ha/an de regarni en pins blanc et rouge. Réalisation de 50 ha/an de regarni en chênes. Soustraction aux activités d'aménagement forestier de 600 hectares de cédrière tourbeuse. |
| Legs biologiques | Conservation de 1 % du volume sur pied dans les coupes totales. |
| Aires protégées | Soustraction au territoire destiné à l'aménagement forestier de 19 130 hectares en aires protégées. Soustraction aux activités d'aménagement forestier pour les 10 prochaines années de 25 070 hectares en territoires d'intérêt. |
| Organisation spatiale | Déploiement de la récolte selon l'approche par coupe en mosaïque sur 100 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier. |
| Cerf de Virginie | Maintien de la qualité d'habitat dans 3 880 hectares d'habitat hivernal du cerf de Virginie. Conservation du thuya et de la pruche dans l'habitat hivernal du cerf de Virginie. |



Structure d'âge

Les cibles établies par la Direction régionale des forêts en matière de vieilles forêts et de forêt en régénération ont été intégrées, lesquelles sont basées sur la documentation existante⁹. Ces cibles établissent le degré d'altération visé par unité territoriale d'analyse (UTA) ainsi qu'un délai pour les atteindre, si nécessaire. Il y a 7 UTA dans l'unité d'aménagement 071-51. La figure 9a illustre le degré d'altération actuel des vieilles forêts par UTA ainsi que la situation projetée en 2048. Les figures 9b et 9c présentent l'évolution de la superficie de vieilles forêts et de forêts en régénération sur l'horizon de la modélisation.

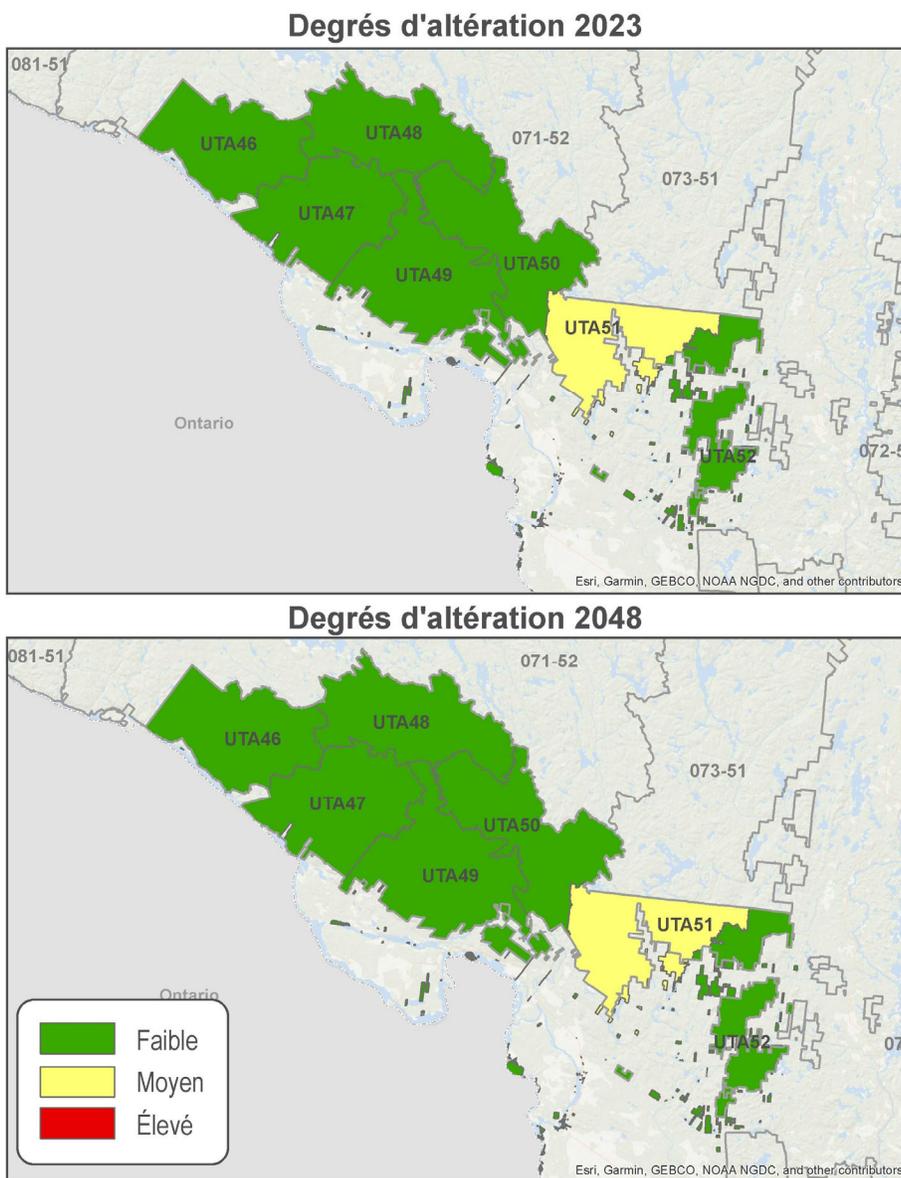


Figure 9a. Situation actuelle et projetée du degré d'altération des vieilles forêts par unité territoriale d'analyse (UTA)

⁹ La Direction régionale a utilisé les critères décrits dans le document : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2016). Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023, Cahier 2.1 – Enjeux liés à la structure d'âge des forêts, Québec, gouvernement du Québec, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, 67 pages.

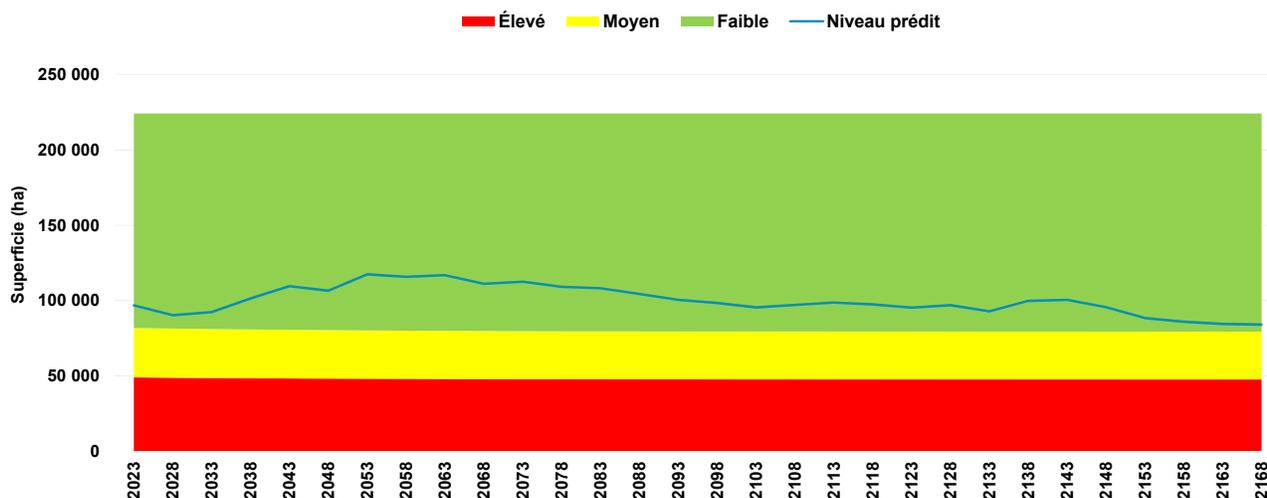


Figure 9b. Évolution de la superficie des vieilles forêts selon leur degré d'altération¹⁰

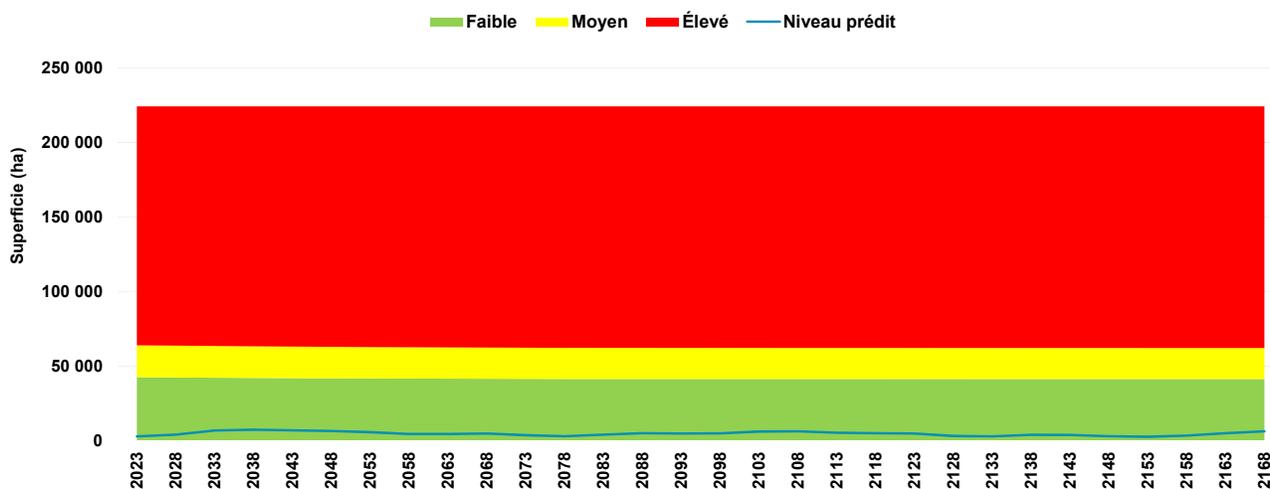


Figure 9c. Évolution de la superficie des peuplements en régénération selon leur degré d'altération¹¹

Particularité liée à la structure d'âge

- ▶ Les UTA 51 et 52 n'ont pas de cible.

¹⁰ La frontière entre les zones rouge et jaune représente le seuil d'alerte (30 % de la moyenne historique) alors que celle entre les zones jaune et verte correspond au seuil d'altération modérée (50 % de la moyenne historique).

¹¹ La frontière entre les zones rouge et jaune représente le seuil d'alerte (30 % de la superficie en régénération) alors que celle entre les zones jaune et verte correspond au seuil d'altération modérée (20 % de la superficie en régénération).



Composition forestière

Cette unité d'aménagement est susceptible à l'envahissement par les feuillus intolérants (enfeuilletement). Par contre, la stratégie d'aménagement dans les peuplements susceptibles à cette problématique vise à contrôler leur composition après coupe. La figure 10a représente leur évolution à l'échelle du territoire en fonction de la stratégie d'aménagement retenue. La figure 10a montre qu'il y a un enfeuilletement prévu, marqué par une augmentation du type de couvert mixte à feuillus intolérants.

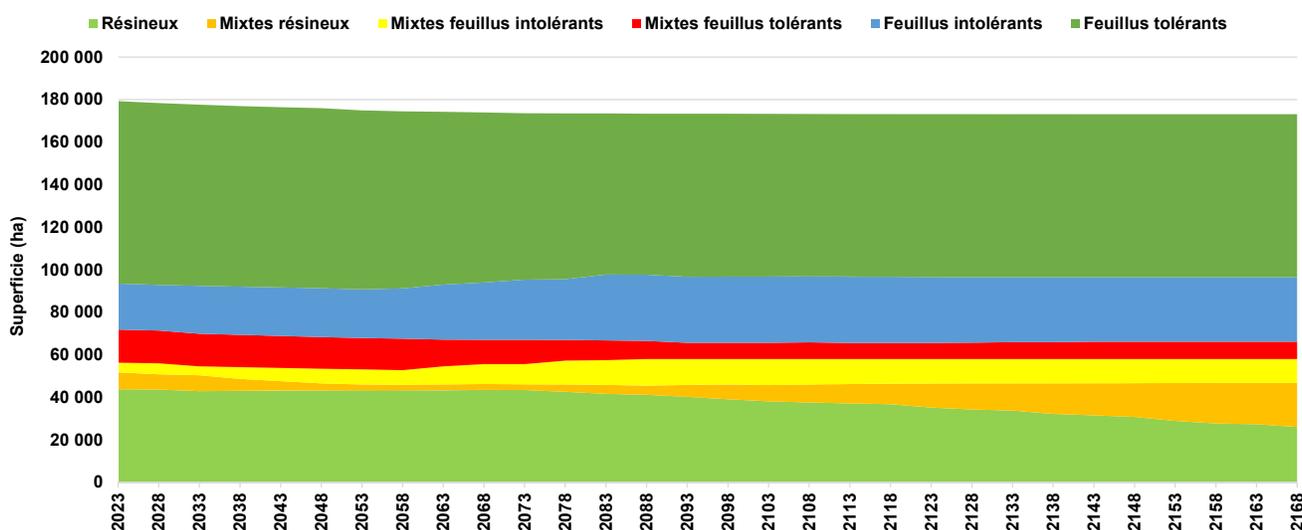


Figure 10a. Évolution de la superficie selon le type de couvert

Particularité liée à la composition forestière

- ▶ La figure 10a présente une augmentation des types de couverts mixtes à feuillus intolérants et des feuillus intolérants jumelée à une diminution des types de couverts feuillus tolérants et mixtes à feuillus tolérants. Cette variation est due à un transfert des bétulaies jaunes vers des bétulaies blanches associée à la stratégie limitant le scarifiage (voir également le tableau 13).

Raréfaction de certaines essences

Le chêne rouge ainsi que les pins blanc et rouge sont des essences en raréfaction dans cette unité d'aménagement.

En plus des actions décrites dans le tableau des enjeux, des actions spécifiques ont été prises lors de la conception de la stratégie d'aménagement telles que la création de groupes de strates particuliers et le choix de scénarios sylvicoles adaptés à ces essences.

Le tableau 13 présente le volume sur pied par essence pour quatre périodes de l'horizon de calcul reflétant le court, le moyen et le long terme. Il permet de constater une baisse de volume sur pied pour les pins blanc et rouge.



Tableau 13. Variation du volume sur pied à court, moyen et long terme

| Essences | Volume moyen sur pied (m ³) | | | | Volume moyen sur pied (%) | | | |
|----------------------|---|-------------|-------------|-------------|---------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2023 à 2048 | 2048 à 2073 | 2073 à 2118 | 2118 à 2168 | 2023 à 2048 | 2048 à 2073 | 2073 à 2118 | 2118 à 2168 |
| Sapin baumier | 1 375 000 | 1 226 300 | 1 285 400 | 1 990 700 | 5% | 4% | 5% | 7% |
| Épinettes | 1 876 700 | 1 639 700 | 1 941 200 | 2 505 900 | 6% | 6% | 7% | 9% |
| Thuya | 563 700 | 491 300 | 435 800 | 486 800 | 2% | 2% | 2% | 2% |
| Pruche | 492 200 | 461 000 | 353 400 | 338 300 | 2% | 2% | 1% | 1% |
| Pins blanc et rouge | 5 264 800 | 5 051 700 | 4 486 700 | 2 982 200 | 18% | 18% | 16% | 11% |
| Peupliers | 2 141 800 | 1 794 700 | 2 190 900 | 2 421 600 | 7% | 6% | 8% | 9% |
| Bouleau à papier | 1 407 500 | 1 350 300 | 2 001 900 | 2 301 600 | 5% | 5% | 7% | 8% |
| Bouleau jaune | 2 192 900 | 1 780 600 | 1 089 200 | 1 264 700 | 7% | 6% | 4% | 5% |
| Érable rouge | 2 266 800 | 1 950 700 | 1 556 700 | 1 811 500 | 8% | 7% | 6% | 7% |
| Érable à sucre | 4 870 400 | 5 051 400 | 4 806 600 | 4 534 600 | 16% | 18% | 17% | 16% |
| Autres feuillus durs | 7 501 200 | 7 592 500 | 7 261 400 | 6 748 300 | 25% | 27% | 26% | 25% |
| Autres essences | 120 400 | 96 300 | 134 800 | 157 900 | 0% | 0% | 0% | 1% |
| Total | 30 073 500 | 28 486 400 | 27 544 000 | 27 544 000 | 100% | 100% | 100% | 100% |

Particularités liées à la raréfaction de certaines essences

- ▶ La diminution des pins blanc et rouge s'explique par la stratégie de récolte qui prévoit un retour en sapin s'il n'y a pas de regarni. Une proportion de 65 % des pinèdes blanche ou rouge fait l'objet de regarni.
- ▶ Tel que mentionné dans la Composition forestière, le volume sur pied de bouleau jaune diminue de 42 %, tandis que le volume sur pied de bouleau à papier augmente de 64 %. Ces variations sont attribuables à un transfert des bétulaies jaunes vers des bétulaies blanches associé à la stratégie limitant le scarifiage.

Envahissement des érablières par le hêtre

Une augmentation de la présence du hêtre est observée depuis les années 1970 dans la région de l'Outaouais. Cette augmentation est présente tant dans l'étage dominant que dans la régénération. Le réchauffement des températures, de même qu'une diminution de la qualité des sols contribuent à favoriser le hêtre au détriment de l'érable à sucre¹². Ceci fait en sorte que cette problématique d'envahissement continuera de s'accroître à l'avenir.

La figure 10c permet d'évaluer les effets des actions décrites dans le tableau des enjeux pour lutter contre l'envahissement des érablières par le hêtre. La figure montre que la superficie totale occupée par des peuplements envahis par le hêtre diminue.

¹² Direction de la recherche forestière, 2017. Expansion du hêtre à grandes feuilles et déclin de l'érable à sucre au Québec : portrait de la situation, défis et pistes de solution. Avis scientifique du comité chargé d'étudier l'écologie et la sylviculture des peuplements contenant du hêtre et de l'érable. Gouvernement du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la recherche forestière. Avis scientifique, 146 p.

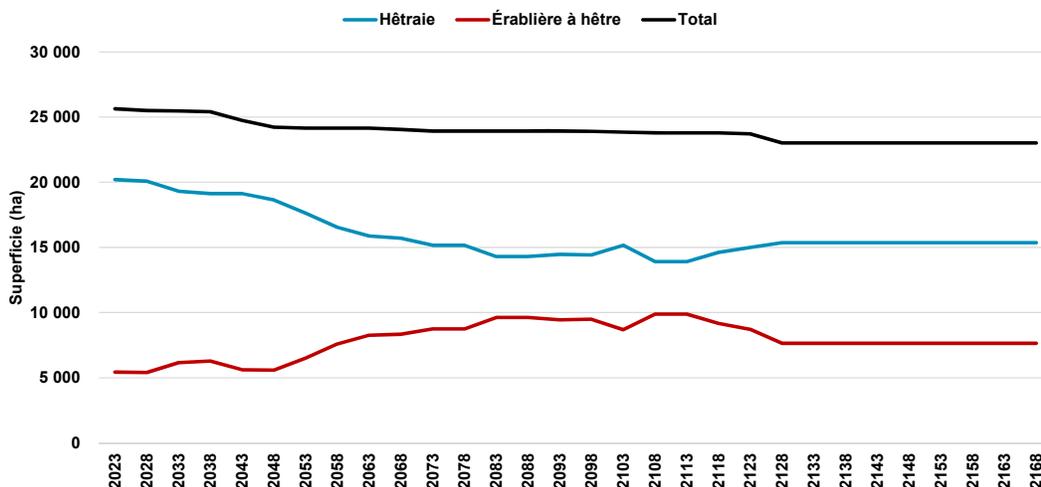


Figure 10c. Évolution de la superficie des hêtraies et des érablières à hêtre

Aires protégées¹³

La figure 11 présente les aires protégées et les territoires d'intérêt considérés au calcul des possibilités forestières. Les aires protégées sont totalement exclues des possibilités forestières et couvrent 19 130 hectares alors que les territoires d'intérêt sont exclus des activités d'aménagement pour une période 10 ans et couvrent 25 070 hectares.

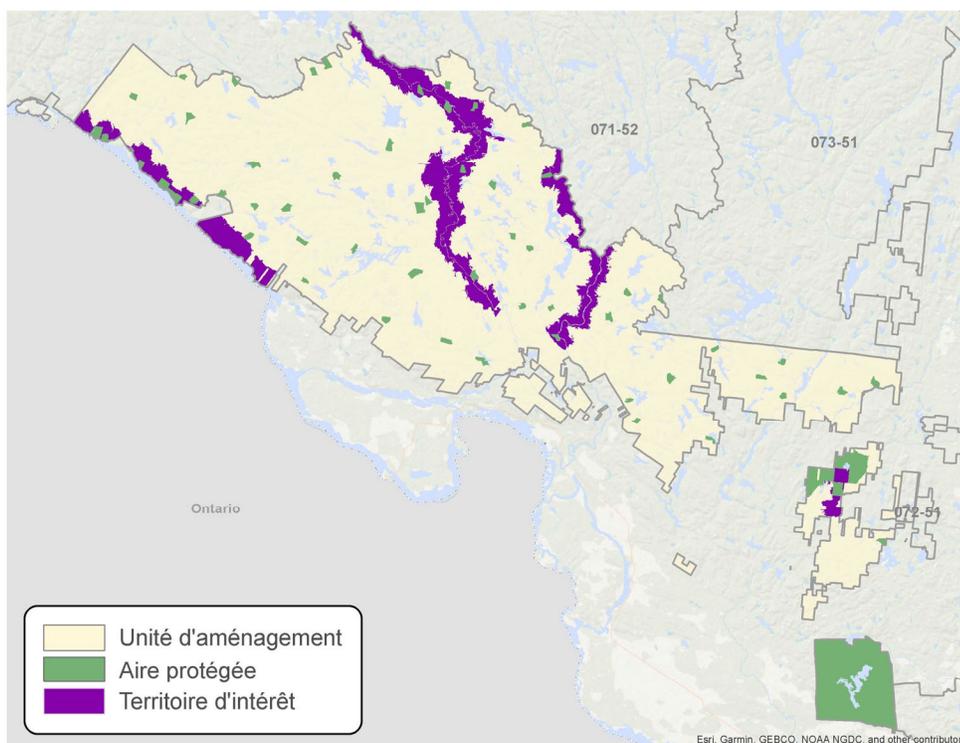


Figure 11. Aires protégées et territoires d'intérêt considérés au calcul des possibilités forestières

¹³ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.



Organisation spatiale¹⁴

Plusieurs modes de déploiement des activités de récolte sont employés au Québec. Dans cette unité d'aménagement, le mode suivant est déployé :

Tableau 14. Modes de répartition spatiale des activités de récolte

| Modes d'organisation spatiale | Pourcentage de la forêt contributive aux possibilités forestières |
|--|---|
| Organisation par compartiments avec modalités pour la pessière | - |
| Organisation par compartiments avec modalités pour la sapinière | - |
| Coupe mosaïque | 100 % |
| Coupe mosaïque spécifique à l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec | - |
| Autre | - |

Cerf de Virginie

L'unité d'aménagement comprend 3 aires de confinement hivernal du cerf de Virginie (ravages). L'habitat hivernal couvre 3 880 hectares, soit 2 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier (figure 13). Les modalités d'aménagement ont pour objectif de maintenir un habitat de qualité pour le cerf en période hivernale.

Cet objectif a été introduit dans les analyses sous la forme d'une cible qui vise à maintenir une quantité suffisante de peuplements d'abri et de nourriture-abri à long terme. Cette cible s'applique à chaque ravage de 250 hectares et plus. La cible fixée correspond à la somme des deux cibles déterminées pour les peuplements d'abri et de nourriture-abri selon la région écologique concernée au Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie.

| Cible visée | Peuplements d'abri | Peuplements nourriture-abri |
|-------------|--------------------|-----------------------------|
| 40 % | 15 % | 25 % |

Particularité liée au cerf de Virginie

- ▶ À la demande de la Direction régionale, les cédrrières et les prucheraies sont exclues de l'aménagement forestier dans les ravages sur l'ensemble de l'horizon afin de protéger ces types de forêt à haut potentiel d'abri.

¹⁴ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

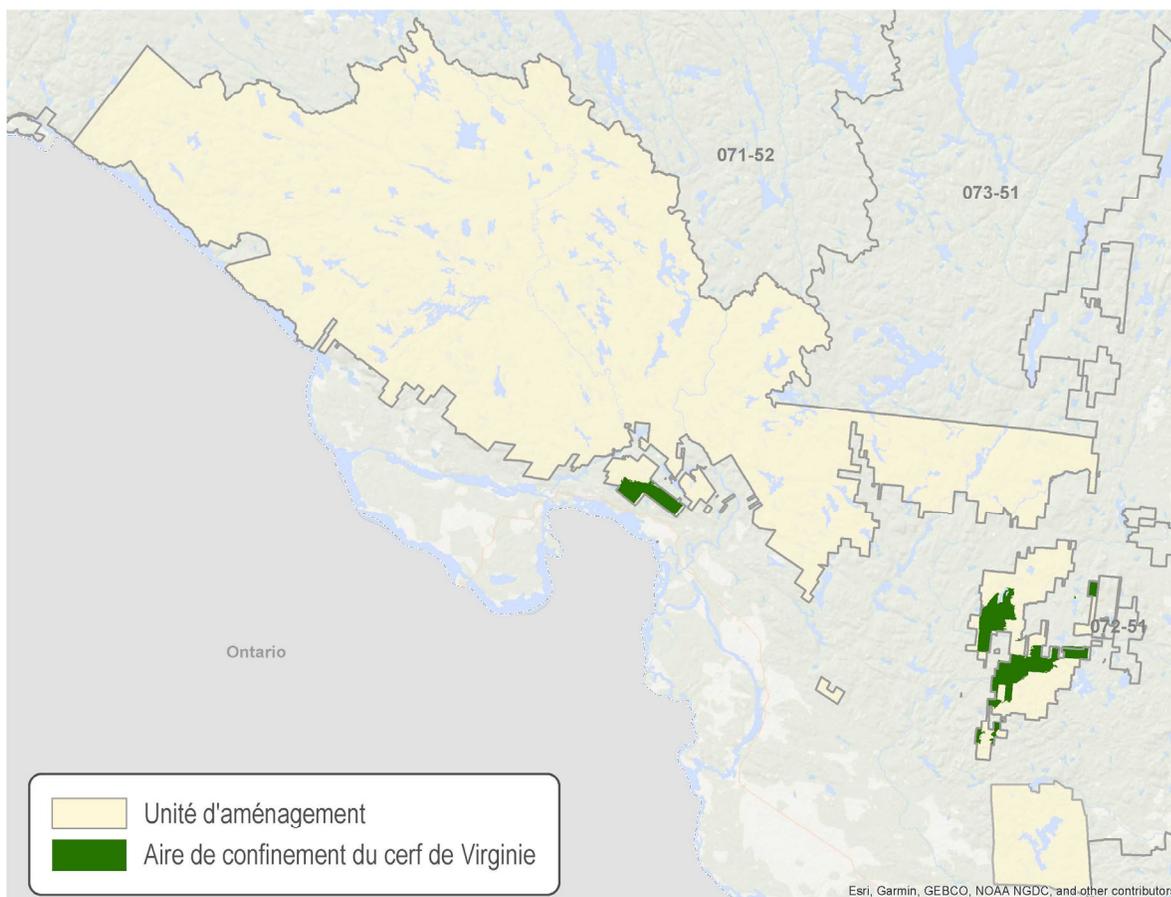


Figure 13. Aires de confinement du cerf de Virginie



Critère 2. État et productivité des écosystèmes

| État et productivité des écosystèmes | |
|--------------------------------------|---|
| Enjeux | Modalités |
| Productivité | Aucun peuplement peu productif (30 à 50 m ³ /ha) ne peut être créé par l'aménagement forestier modélisé. |
| | Maintien de la productivité à long terme à l'aide d'un indice de productivité. |
| Perturbations naturelles | Suivi de la vulnérabilité de la forêt à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. |
| | Réalisation de 170 ha/an de coupe progressive irrégulière à régénération lente dans les érablières à hêtre et les hêtraies pour récupérer la mortalité associée à la maladie corticale du hêtre d'ici les 20 prochaines années. |
| Pertes de superficie | Prise en compte des pertes de superficie forestière productive associées aux chemins passés et futurs. |

Productivité¹⁵

Le calcul des possibilités forestières correspond au volume maximal des récoltes annuelles de bois par essence ou groupe d'essences qui peut être prélevé tout en assurant le renouvellement et l'évolution de la forêt sur la base des objectifs d'aménagement durable des forêts.

Un indicateur a été développé afin de valider le maintien de la capacité productive du territoire. Cet indicateur correspond au ratio entre la récolte et la croissance du volume sur pied. Ainsi, lorsque le ratio est supérieur à 1, la récolte a dépassé la croissance de la forêt et lorsque le ratio est inférieur à 1, la forêt a cru davantage que ce qui a été récolté. Un ratio de 1 indique que la récolte correspond à la croissance périodique de la forêt.

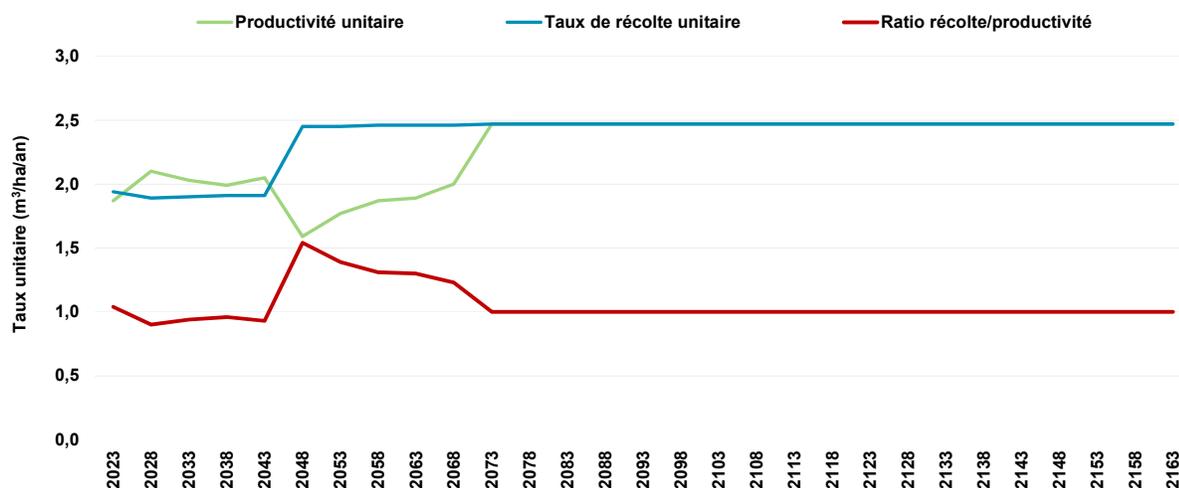


Figure 14. Indicateur de productivité

¹⁵ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.



Afin d'assurer la capacité productive du milieu, une contrainte de maintien du volume sur pied total est imposée à partir de 2068. À court terme, une période d'ajustement est souvent nécessaire afin d'atteindre une structure équilibrée entre les différents stades de développement présents sur le territoire.

Perturbations naturelles

Tordeuse des bourgeons de l'épinette¹⁶

Depuis 2006, une épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette affecte les forêts résineuses de plusieurs régions du Québec. Le tableau suivant présente les trois catégories de situation épidémique possibles, leur définition et le traitement appliqué dans le calcul. Selon le portrait actuel, la forêt de l'unité d'aménagement est considérée sans situation épidémique.

| | Catégories | Définitions | Traitements |
|---|---|--|---|
| X | Sans situation épidémique | Sans défoliation annuelle | ▶ Suivi de la vulnérabilité |
| | En situation épidémique, sans mortalité | Avec défoliation annuelle, cote cumulative de 15 projetée < 5 % de la superficie totale | ▶ Suivi de la vulnérabilité ▶ Stratégie sylvicole adaptée |
| | En situation épidémique, avec mortalité | Avec défoliation annuelle, cote cumulative de 15 projetée pour ≥ 5 % de la superficie totale | ▶ Suivi de la vulnérabilité ▶ Stratégie sylvicole adaptée ▶ Perte de volume anticipée |

Suivi de la vulnérabilité

La vulnérabilité exprime la probabilité que les arbres meurent après plusieurs années rapprochées de défoliation grave causée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. La figure 15a montre l'évolution de la vulnérabilité du territoire à la tordeuse dans le futur, sur la base de la stratégie d'aménagement appliquée dans le calcul.

¹⁶ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

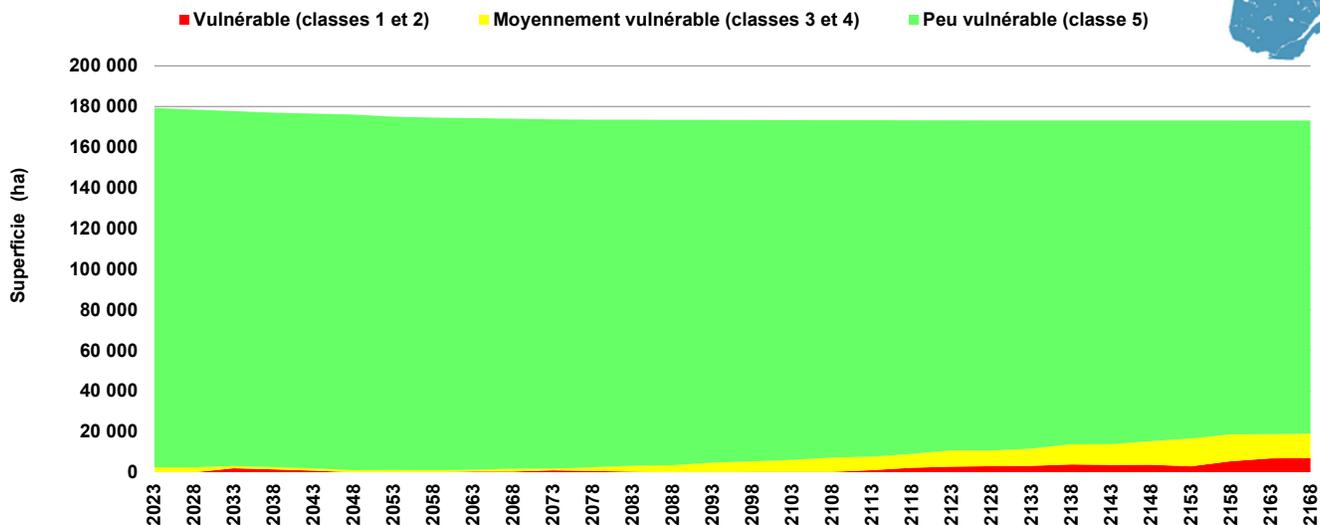


Figure 15a. Évolution de la superficie des peuplements vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Stratégie sylvicole adaptée

La stratégie consiste principalement à favoriser les coupes totales plutôt que les coupes partielles et à limiter le recours aux traitements d'éducation dans les peuplements naturels dominés par le sapin ou les épinettes. Le niveau de récolte prévu à la stratégie dans les peuplements dominés par le sapin a été jugé suffisant pour diminuer la vulnérabilité et n'a pas été ajusté.

Maladie corticale du hêtre

La maladie corticale du hêtre est causée par l'action combinée d'un insecte, la cochenille du hêtre et de champignons. Lorsque la maladie atteint la phase de destruction, la mortalité commence à apparaître dans les peuplements affectés. Dans la région de l'Outaouais, la mortalité est observée depuis 2012¹⁷. Les traitements prévus à la stratégie pour lutter contre l'envahissement des érablières par le hêtre et leur effet sont présentés dans l'enjeu *Composition forestière*.

Perte de volume anticipée d'ici le début de la période 2023-2028

La mortalité antérieure à 2018 est intégrée dans la cartographie et l'inventaire utilisés pour réaliser le calcul des possibilités forestières. Par contre et contrairement à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, il n'existe aucune cartographie ou information précise quant à l'état de la mortalité entre 2018 et 2023. Suite à un avis technique de la Direction de la recherche forestière de 2020, le Forestier en chef a décidé d'appliquer une mortalité supplémentaire de 9,6 % au volume de hêtre actuellement sur pied afin de représenter les pertes anticipées d'ici 2023. Cette mortalité est appliquée uniquement sur le territoire du sous-domaine de l'érablière à bouleau jaune de l'ouest.

Cette mortalité a diminué le volume sur pied en hêtre de 196 300 m³ dans l'unité d'aménagement et l'impact estimé de celle-ci sur les possibilités forestières est de - 3 % pour le hêtre et de - 1 % pour l'érable à sucre.

¹⁷ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

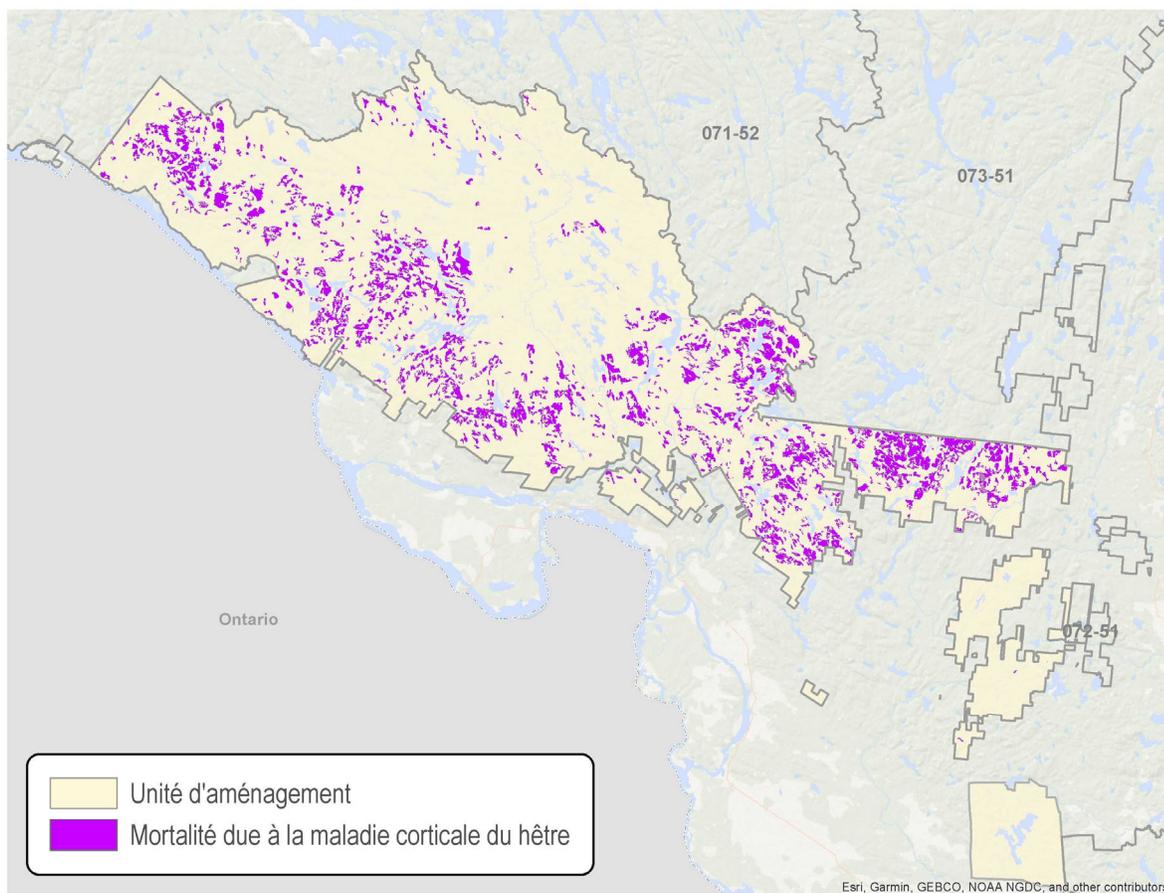


Figure 15b : Mortalité due à la maladie corticale du hêtre intégrée dans les calculs

Particularité liée à la maladie corticale du hêtre

- ▶ Une analyse avec une mortalité supplémentaire de 43 % a également été réalisée. Celle-ci n'a pas été retenue pour la détermination, car elle anticipait la mortalité après 2023 et limitait les efforts de récupération prévus à la stratégie d'aménagement. Les résultats de cette analyse ont fait partie de la présentation des résultats préliminaires.

Stratégie sylvicole adaptée

Tel que décrit dans le tableau au début de cette section, la stratégie d'aménagement prévoit des moyens afin de récupérer la mortalité future associée à la maladie corticale du hêtre dans les érablières à hêtre et les hêtraies d'ici les 20 prochaines années.



Critère 3. Sols et eau

| Sol et eau | |
|------------------|---|
| Enjeux | Modalités |
| Milieu aquatique | Conservation des lisières boisées riveraines pour une superficie totale de 14 710 hectares ou 5 % du territoire. |
| | Conservation de 100 hectares de milieux humides d'intérêt identifiés. |
| Sols | Exclusion de la récolte dans les pentes abruptes (plus de 40 %) et les sommets pour une superficie de 9 950 hectares. |

Milieu aquatique¹⁸

Les lisières boisées riveraines sont désormais exclues de la superficie destinée à l'aménagement forestier et des possibilités forestières. Le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts* permet toutefois une récolte partielle des tiges constituant les lisières boisées riveraines de densité A et B. Le volume récolté dans les lisières boisées riveraines est considéré en surplus des possibilités forestières. Cette approche permet de s'assurer que le volume provenant des lisières boisées riveraines ne soit pas récolté ailleurs dans le territoire forestier, ce qui pourrait affecter la pérennité de la ressource.

Sols

Les pentes abruptes (41 % et plus) et les sommets sont exclus des possibilités forestières comme c'était le cas dans les calculs précédents. Cependant, à compter de la période 2023-2028, les pentes exclues sont identifiées à partir des données issues du LIDAR lorsqu'elles sont disponibles. Ainsi la superficie exclue pour les pentes abruptes et sommets a diminué de 1 720 hectares par rapport au calcul précédent. Les pentes fortes (31 à 40 %) font partie du territoire destiné à l'aménagement et le volume à récolter annuellement dans ces pentes est documenté dans le tableau 5.

¹⁸ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.



Critère 4. Contribution aux cycles écologiques planétaires

| Contribution aux cycles écologiques planétaires | |
|---|--|
| Enjeux | Modalités |
| Carbone forestier | Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier est réalisé à l'échelle de l'unité d'aménagement |
| Changements climatiques | Aucune modalité d'adaptation spécifique n'est présente actuellement dans la stratégie d'aménagement. |
| | Une stratégie de migration assistée pour le choix des essences et provenances des plants reboisés est appliquée, mais n'a pas d'incidence sur le calcul des possibilités forestières |

Carbone forestier¹⁹

Description des résultats

L'évolution des stocks de carbone dans les réservoirs de l'écosystème ainsi que l'évolution des échanges nets entre l'écosystème et l'atmosphère sont principalement influencées par l'historique des perturbations, l'état actuel de la forêt et la stratégie d'aménagement modélisée. Les résultats des analyses pour l'unité d'aménagement 071-51 montrent que les stocks totaux de l'écosystème sont de 63 M de tonnes de carbone en début de la modélisation. La figure 17 montre que l'évolution des stocks de carbone dans l'écosystème varie entre 297 et 325 tC/ha durant l'ensemble de l'horizon. Ces stocks sont subdivisés à 31 % dans la biomasse vivante (aérienne et souterraine) et 69 % dans la biomasse morte (bois mort et litière) et le sol. De plus, il est possible de remarquer que les échanges annuels nets de dioxyde de carbone entre l'écosystème et l'atmosphère varient entre -3,0 et -1,2 tCO_{2e}/ha.

En somme, l'évolution future de la forêt dans cette unité d'aménagement maintient une fonction de puits de carbone avec la stratégie d'aménagement modélisée sans tenir compte des perturbations naturelles futures.

Cette analyse considère seulement l'évolution des stocks et flux de carbone de l'écosystème forestier en lien avec la stratégie d'aménagement modélisée. Les résultats présentés n'intègrent pas la séquestration et les émissions provenant des produits forestiers.

¹⁹ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

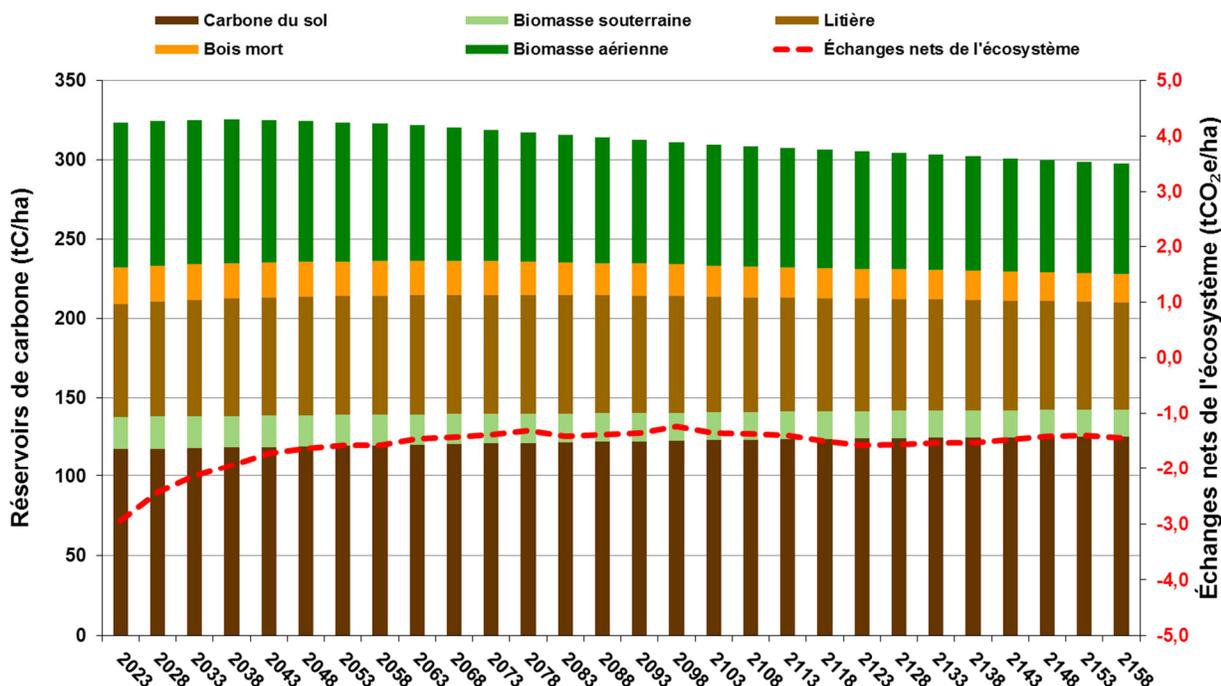


Figure 17. Évolution des stocks de carbone dans les réservoirs et des échanges nets de l'écosystème avec l'atmosphère

Particularité liée à la modélisation du carbone

- La stratégie d'aménagement retenue et la forte proportion de forêt admissible à l'aménagement permettent une augmentation graduelle de la récolte en début d'horizon. Il en résulte une augmentation des émissions à court et moyen termes et une diminution des stocks de carbone dans les réservoirs.



Critère 5. Avantages économiques et sociaux

| Avantages économiques et sociaux | |
|--|--|
| Enjeux | Modalités |
| Production de bois | Réalisation de 20 ha/an de plantations intensives. |
| | Réalisation de 1 550 ha/an d'entretien et d'éducation dans les jeunes peuplements. |
| | Réalisation de 380 ha/an de dégagement de la régénération naturelle. |
| | Réalisation de 400 ha/an de plantation et de regarni. |
| | Réalisation de 310 ha/an de coupe progressive irrégulière à couvert permanent dans les érablières à sucre. |
| | Réalisation de 300 ha/an de coupe progressive irrégulière à régénération lente dans les chênaies. |
| | Réalisation de 50 ha/an de coupe finale dans les peuplements de feuillus tolérants dégradés. |
| Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles | Ventilation des volumes récoltés par classe de coût d'exploitation. |
| | Exclusion de la plantation dans les bétulaies blanches. |
| | Exclusion du regarni et de la coupe progressive irrégulière à régénération lente dans les peuplements équiens. |
| | Limitation de la plantation aux pessières, aux sapinières et aux bétulaies blanches à résineux. |
| Valeur des bois | Un portrait de l'évolution de la valeur financière des bois récoltés au cours de l'horizon de calcul est réalisé. |
| | Cible de taille moyenne minimale de 120 dm ³ /tige pour les bois SEPM. |
| | Afin de permettre la reconstitution du bois d'œuvre, la rotation minimale dans les coupes progressives irrégulières à régénération lente est de 35 ans et de 30 ans dans les coupes progressives irrégulières à couvert permanent. |

Production de bois

La stratégie régionale de production de bois est en cours d'élaboration. Des éléments de la Stratégie régionale de production de bois sont intégrés au calcul. Les éléments en lien avec la production de bois qui sont intégrés à la stratégie d'aménagement sont décrits dans le tableau ci-dessus ainsi que dans la section *Activités d'aménagement forestier et budget requis*.

Le tableau ci-dessous présente les essences pour lesquelles les possibilités forestières sont maximisées et une récolte soutenue pour les 50 prochaines années est assurée dans la modélisation.



| Essences | Maximisation des possibilités | Assurance d'une récolte soutenue ²⁰ |
|----------------------|-------------------------------|--|
| Sapin | | |
| Épinettes | X | X |
| Pin gris | | |
| Mélèzes | | |
| Thuya | | |
| Pruche | | |
| Pins blanc et rouge | X | X |
| Peupliers | X | X |
| Bouleau à papier | | |
| Bouleau jaune | X | X |
| Érable rouge | | |
| Érable à sucre | X | X |
| Autres feuillus durs | Chêne rouge | Chêne rouge |

Particularités reliées à la production de bois

- ▶ La validation de l'atteinte des cibles de la stratégie régionale de production de bois sera réalisée lorsque l'élaboration de celle-ci sera finalisée.
- ▶ Les essences retenues sont basées sur les essences vedettes et à promouvoir de la stratégie de production de bois en cours d'élaboration.

Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles

Secteurs éloignés des usines

Dans la région de l'Outaouais, la stratégie d'aménagement est adaptée pour les secteurs éloignés des usines de transformation des bois afin d'assurer la rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles.

Les volumes identifiés dans la section *Répartition des possibilités forestières – Par subdivision territoriale* du présent rapport doivent être récoltés dans la subdivision « Secteurs éloignés » de l'unité d'aménagement pour assurer la pérennité de la ressource. La figure 18 présente la localisation des secteurs éloignés dans l'unité d'aménagement.

²⁰ Pour les 50 prochaines années

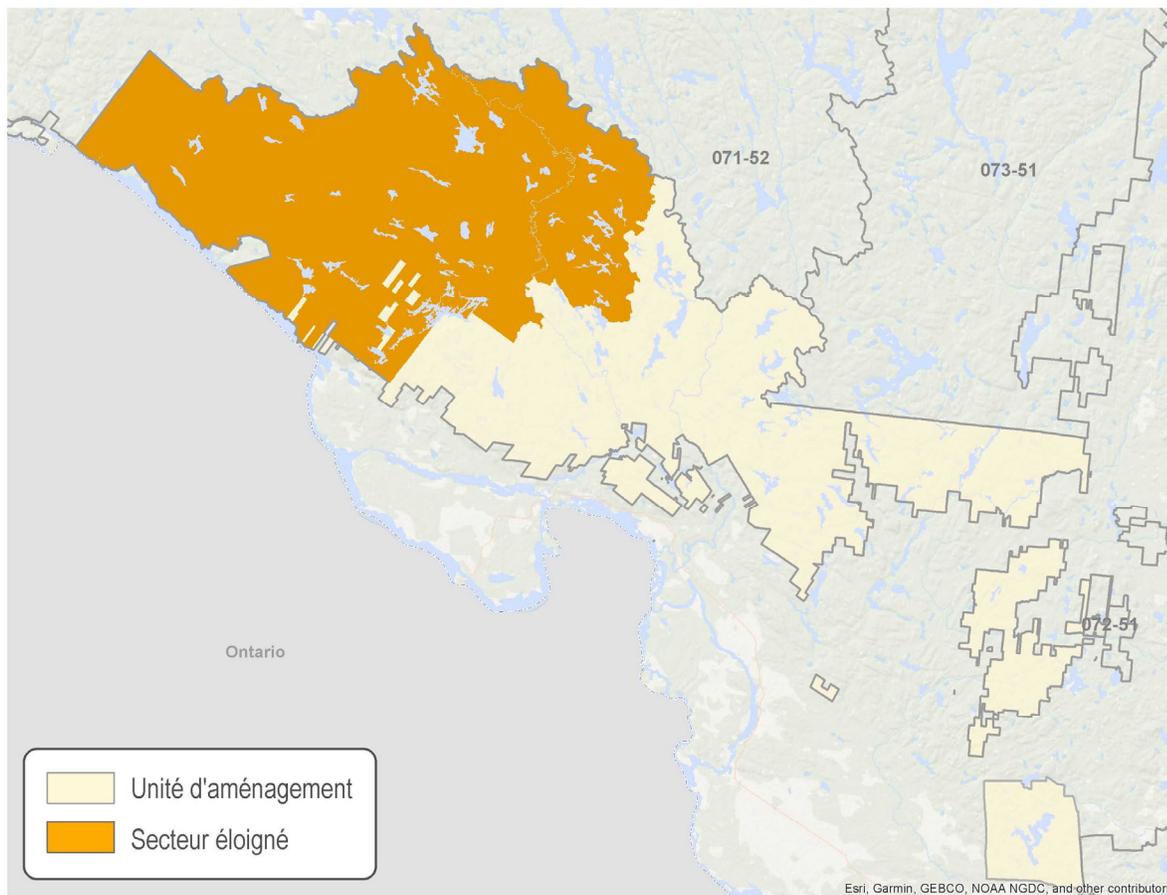


Figure 18. Secteurs éloignés des usines

Les résultats présentés par ces indicateurs financiers (valeur financière et coûts d'exploitation) sont basés sur des données de niveau stratégique. Leur emploi devrait être limité pour mesurer l'équité intergénérationnelle ou pour comparer divers territoires ou scénarios d'aménagement. Ils ne reflètent donc pas nécessairement les revenus et les coûts à une échelle opérationnelle.

Répartition des possibilités forestières par classe de coût d'exploitation

Les coûts d'exploitation incluent la récolte, le transport, les chemins et les autres coûts. Ils sont présentés en pourcentage des possibilités forestières par groupe d'essences.

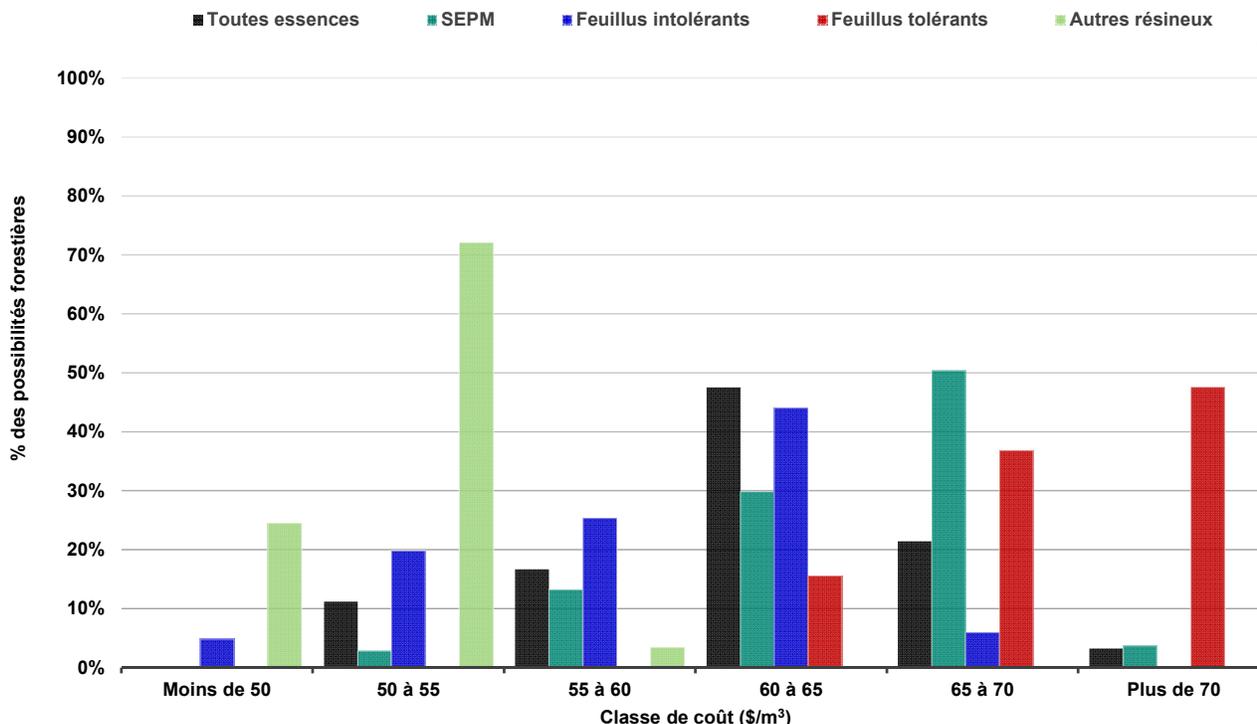


Figure 19. Répartition des possibilités forestières par classe de coût d'exploitation

Les coûts d'exploitation sont constitués des coûts de récolte (43 %), des coûts de transport (41 %), des coûts de chemin (9 %) et des autres coûts (7 %).

Valeur des bois

Évolution de la valeur financière des possibilités forestières²¹

La valeur financière des bois est définie par le différentiel entre le revenu net de transformation et les coûts d'exploitation. Le revenu net de transformation représente les revenus tendances des ventes de produits finis et des sous-produits moins les coûts de transformation en usine. Il est à noter que les paramètres financiers présentés sont calculés en fonction du calendrier d'intervention optimisé. Celui-ci tient compte de la fonction objective de maximisation des possibilités forestières et non d'une maximisation de la valeur financière.

²¹ Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

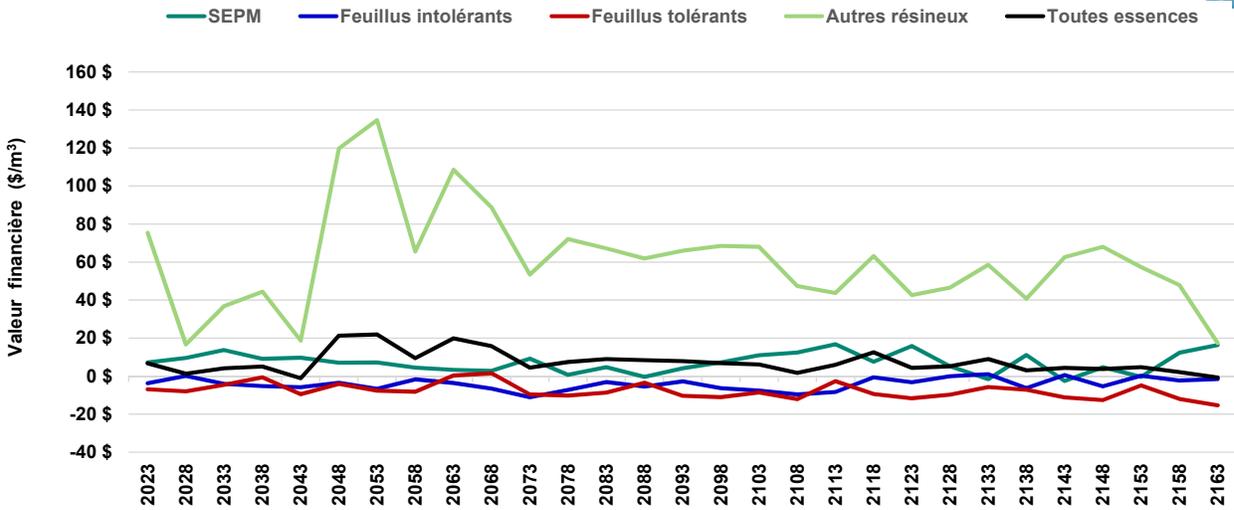


Figure 20. Évolution de la valeur financière des possibilités forestières

Les groupes d'essences SEPM et Autres résineux présentent des valeurs positives alors que pour les autres groupes, les coûts sont supérieurs aux revenus pour la période 2023-2043. D'une part, les valeurs financières négatives pour les groupes d'essences Feuillus s'expliquent par un revenu net de transformation plus faible que celui observé pour les groupes résineux. D'autre part, pour le groupe Feuillus tolérant s'ajoute un coût d'exploitation supérieur à 60 \$/m³ attribuable au coût de transport plus élevé pour ce groupe d'essences.

Cible de dimension des bois SEPM

Cette unité d'aménagement présente un enjeu au niveau de la dimension des bois récoltés pour les essences SEPM. Le Forestier en chef a intégré la cible établie par la Direction de la gestion des forêts pour ce qui est du volume moyen des tiges récoltées (dm³/tige).

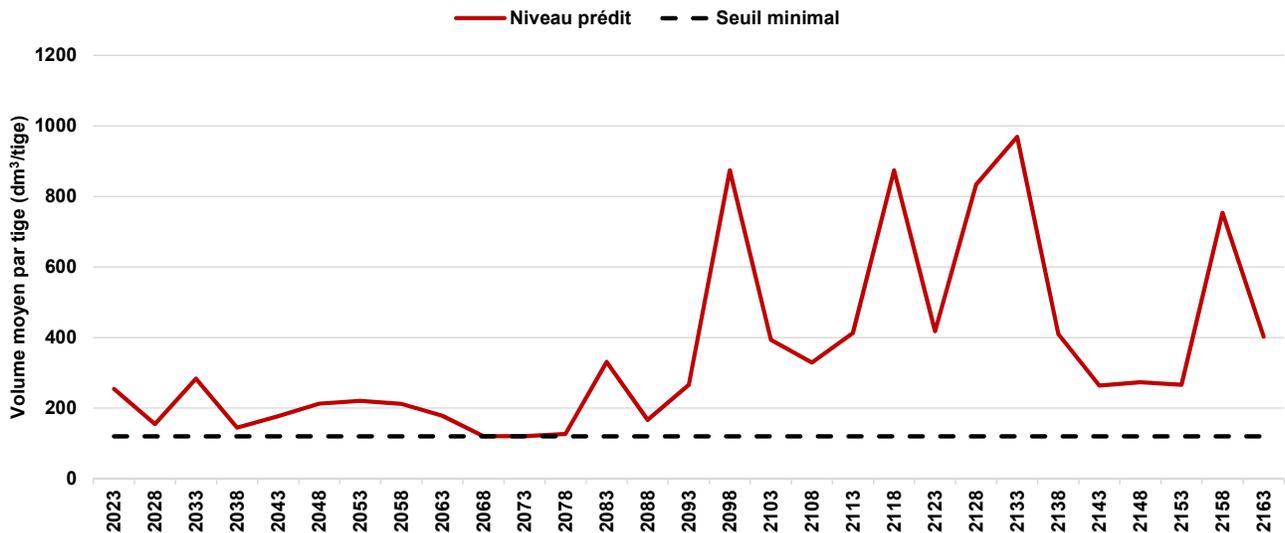


Figure 22. Évolution du volume moyen des tiges SEPM récoltées dans les strates SEPM



Critère 6. Responsabilité de la société

| Responsabilité de la société | |
|------------------------------|---|
| Enjeux | Modalités |
| Harmonisation | Maintien d'au moins 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres et plus dans les territoires fauniques structurés (pourvoires, zones d'exploitation contrôlée et réserves fauniques). |
| | Maintien de la qualité visuelle pour 5 600 hectares de paysages visuellement sensibles prescrits par le <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts</i> en modulant dans le temps la superficie récoltée en coupe totale dans ces paysages. |
| | Maintien de la qualité visuelle pour 4 050 hectares de paysages visuellement sensibles convenus à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais. |

Harmonisation

Paysages visuellement sensibles

Les analyses réalisées par le Forestier en chef montrent que les modalités d'intervention dans les encadrements visuels n'ont pas d'impact sur les possibilités forestières. Ainsi, les encadrements visuels n'ont pas été intégrés dans le calcul. Les superficies sont toutefois répertoriées dans le tableau 5 (section Répartition des possibilités forestières par composante territoriale). Les paysages prescrits par le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts* figurent dans la composante *Paysages* tandis que les paysages convenus à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais figurent dans la composante *Autres*.

Autre enjeu

Les enjeux de faisabilité opérationnelle ne correspondent à aucun des six critères d'aménagement durable des forêts. Leurs traitements dans le calcul des possibilités sont décrits dans le tableau suivant.

| Enjeu | Modalités |
|----------------------------|--|
| Faisabilité opérationnelle | Limitation à 30 ha/an de la récolte dans les cédrières. |
| | Réalisation de 40 ha/an de scarifiage dans les bétulaies jaunes. |

